

**Société Anonyme**  
au capital de 134.056.275 Euros  
Siège social : 5, Place Général Gouraud  
51100 REIMS  
348.494.915 R.C.S. REIMS

**DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE**  
**Exercice 2021**

*« L'Excellence a de tout temps été le fruit du parfait équilibre entre le travail de l'homme et le don de la nature ».*



# **Reporting des activités du groupe VRANKEN-POMMERY MONOPOLE au regard de la taxinomie verte Européenne**

## **1. Contexte**

Le règlement européen 2020/852 du 18 juin 2020, appelé communément « Taxinomie européenne », est un pilier central de la stratégie de responsabilisation du secteur financier de l'Union Européenne, en tant qu'outil permettant de réorienter les flux de capitaux vers des investissements durables. Cet outil définit un cadre de référence et un langage commun visant à identifier les activités contribuant substantiellement à l'atteinte de six objectifs environnementaux :

- Atténuation du changement climatique ;
- Adaptation au changement climatique ;
- Protection et utilisation durable de l'eau et des ressources marines ;
- Transition vers une économie circulaire, prévention des déchets et recyclage ;
- Prévention et contrôle de la pollution ;
- Protection des écosystèmes sains.

Les entreprises concernées doivent publier au sein de leur déclaration de performance extra-financière (DPEF) trois ratios d'activités « verts » :

- le chiffre d'affaires vert (CA) ;
- les dépenses d'investissement vertes (CapEx) ;
- les dépenses opérationnelles vertes (OpEx).

Pour la première année d'application au titre de l'exercice clos à fin 2021, des dispositions allégées ont été prévues. Les entreprises doivent communiquer ces trois ratios relatifs aux activités économiques dites « éligibles », c'est-à-dire classifiées dans la Taxinomie européenne, et contribuant aux deux premiers objectifs sur le climat uniquement.

## **2. Périmètre et méthodologie de calcul**

Pour déterminer les ratios financiers présentés dans cette note, VRANKEN-POMMERY MONOPOLE a appliqué les règles définies par l'acte délégué dit « Article 8 » du règlement Taxinomie :

- le périmètre considéré couvre l'ensemble des activités du Groupe correspondant au périmètre des sociétés consolidées. Sont exclues les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint ou une influence ;
- les données financières sont issues des comptes consolidés au 31 décembre 2021. Le chiffre d'affaires et les dépenses d'investissement peuvent donc être réconciliés avec les états financiers. Les informations financières sous-jacentes ont fait l'objet d'un contrôle conjoint entre les équipes financière et opérationnelles afin d'assurer la cohérence et la réconciliation avec les comptes consolidés ;
- les dépenses d'investissements correspondent aux coûts capitalisés au titre des immobilisations corporelles et incorporelles ;
- les dépenses d'exploitation sont définies comme les coûts directs non capitalisables et comprennent les frais de recherche et développement, les coûts de rénovation des bâtiments, les frais de maintenance et réparation, les loyers présentés au compte de résultat et toute autre dépense liée à l'entretien quotidien des actifs.

## **3. Détail des activités éligibles**

Menées conjointement par les directions financière et opérationnelles, VRANKEN-POMMERY MONOPOLE a conduit une analyse détaillée de l'ensemble de ses activités afin d'identifier les activités éligibles et les ratios associés :

Chiffre d'affaires éligible	Capex éligibles	Opex éligibles
0%	28,90%	Non matériel

### **a. Chiffre d'affaires**

Les activités du groupe VRANKEN-POMMERY MONOPOLE concerne principalement les activités suivantes :

- Culture de la vigne ;
- Production de fins, champagnes et portos ;
- Distribution de vins, champagnes et portos ;

Dans l'attente de la publication de l'acte délégué relatif à l'agriculture, la part de chiffre d'affaires éligible pour l'année 2021 est donc à 0%.

### **b. Dépenses d'investissements (CapEx)**

En vertu de l'annexe 1 du règlement délégué Article 8, VRANKEN-POMMERY MONOPOLE reporte les dépenses d'investissements individuelles qui ne sont pas associées à une activité destinée à être commercialisée (notamment les équipements favorisant l'efficacité énergétique).

Ces investissements concernent principalement des investissements individuels liés aux transports, à la construction, aux activités immobilières et aux dépenses de recherches et développement.

Ainsi, la part des dépenses d'investissement éligibles du groupe Vranken Pommery Monopole au titre de l'exercice 2021 est de 28,90% sur un total de dépenses d'investissements de 17 millions d'euros.

### **c. Dépenses d'exploitation (OpEx)**

Les dépenses d'exploitation telles que définies par le règlement taxinomie sont non significatives par rapport à l'ensemble des charges d'exploitation figurant au compte de résultat consolidé du groupe VRANKEN-POMMERY MONOPOLE. Par conséquent cet indicateur n'est pas présenté, celui-ci étant jugé non pertinent au regard des activités du groupe.

## **I - Les enjeux du Groupe VRANKEN-POMMERY MONOPOLE**

La présente Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF) contient les informations sociales, sociétales et environnementales requises au titre de l'article L 22-10-36 du Code de commerce, modifié par la loi n°2018-938 du 30 octobre 2018 - art. 55, l'ordonnance n° 2017-1180 et du décret d'application n° 2017-1265, ayant transposés la Directive 2014/95/UE du Parlement européen et du Conseil du 22 octobre 2014, relative à la publication d'informations non financières.

La DPEF s'attache à présenter les démarches mises en œuvre par le Groupe afin de maîtriser les conséquences sociales, environnementales et sociétales de son activité.

### **1.1 - Société à Mission**

En 2021, la Société a franchi une étape supplémentaire dans son engagement en faveur du développement durable en devenant Société à Mission et en adoptant une « Raison d'Être ».

Afin de respecter sa « Raison d'Être » adoptée par l'Assemblée, la Société s'est donnée pour missions de :

- S'inscrire dans une stratégie de développement durable,
- Autant que faire se pourra, parvenir à la conversion bio pour les vignobles maison mais également les vignobles partenaires,

- Limiter l'impact de ses activités et celles des sociétés du groupe sur l'environnement,
- Limiter l'usage des énergies fossiles, promouvoir celui des énergies renouvelables,
- Traiter les déchets et/ou les recycler,
- Préserver les espaces naturels et la biodiversité,
- Préserver le patrimoine naturel mais aussi historique et bâti,
- Préserver la forte identité des terroirs, leur fondement humain, leur écosystème mais également la spécificité et la meilleure qualité de leurs produits,
- Proposer aux sociétés du groupe, collaborateurs, partenaires, clients, actionnaires d'adhérer aux valeurs précitées en proposant des Champagnes et vins produits partout dans le Monde d'une extrême qualité mais à l'impact environnemental limité.

La Société a également nommé un Comité de Mission chargé de suivre les progrès de la Société dans ce cadre.

## 1.2 - **Éthique et conformité**

Afin de préserver sa réputation, le groupe VRANKEN-POMMERY MONOPOLE veille à ce que ses équipes opèrent dans tous les pays où il est présent, en conformité avec les principes éthiques les plus élevés et dans le respect des réglementations internationales et locales.

À ce titre et conformément à l'article L. 22-10-36 du Code de Commerce, la Société a décidé de présenter l'évasion fiscale dans la partie « risques » du Rapport de Gestion.

### 1.2.1 **Sapin II**

Promulguée le 9 décembre 2016, la loi relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, dite « Loi Sapin II » est entrée en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> juin 2017.

Afin de lutter contre la corruption et ainsi se mettre en conformité avec ladite loi, le groupe VRANKEN-POMMERY MONOPOLE a mis en place un dispositif anticorruption avec, notamment, la rédaction d'un Code de conduite anti-corruption, approuvé par le Conseil d'Administration, lequel a par ailleurs approuvé une Charte de déontologie boursière. Ledit Code et ladite Charte ont été mis en ligne sur le site internet du Groupe [www.vrankenpommery.fr](http://www.vrankenpommery.fr) en version française puis en version anglaise. Il a par ailleurs été traduit dans toutes les langues parlées dans le Groupe et diffusé aux salariés.

Par ailleurs, le Groupe a retenu la solution EQS Integrity Line pour la mise en place de son dispositif d'alerte, qui présente toutes les garanties de conformité, de respect des réglementations notamment celles relatives à la protection des données personnelles, et de sécurité informatique nécessaires. Le déploiement est en cours de finalisation.

### 1.2.2 **RGPD**

Le règlement européen RGPD est entré en vigueur le 25 mai 2018 et dans le droit interne par la loi relative à la protection des données personnelles du 20 juin 2018. Il met en exergue le principe de l'« accountability » qui désigne l'obligation pour les entreprises de mettre en œuvre des mécanismes et des procédures internes permettant de démontrer le respect des règles relatives à la protection des données.

Le groupe VRANKEN-POMMERY MONOPOLE s'est ainsi doté en interne, dans un premier temps, d'un Correspondant informatique et Liberté (CIL), puis d'un Délégué à la protection des données (DPO).

Plusieurs actions d'identification des traitements de données personnelles et des risques ont été conduits pour la France et les filiales concernées et un registre des traitements a été élaboré.

Les actions suivantes ont notamment été engagées :

- Sensibiliser et organiser la remontée d'informations (sur l'importance de la tenue de registre et de bonnes pratiques en matière de newsletters notamment) ;

- Traiter les réclamations et les demandes des personnes concernées sur l'exercice de leurs droits par une boîte mail créée spécialement : rgpd@vrankenpommery.fr;
- Réviser les mentions d'information ;
- Vérifier que les sous-traitants connaissent leurs nouvelles obligations et s'assurer que les traitements relevant d'engagements contractuels présentent les garanties requises ;
- Gérer les principaux risques liés aux données personnelles (communication vis-à-vis des newsletters marketing, mise en conformité du règlement intérieur, du site internet, du WIFI public et des affichages concernant la vidéosurveillance notamment).

Deux outils sont utilisés afin de répondre plus efficacement aux problématiques RGPD :

- Un outil de gestion des abonnements/désabonnements automatisé ;
- Un outil de gestion du registre des traitements.

### **1.3 - Global Compact**

En mai 2003, nous nous sommes engagés à respecter et promouvoir les principes du Global Compact.

Le Global Compact est un appel lancé en 1999 au sommet de Davos par Kofi Annan, ancien Secrétaire Général des Nations Unies, à l'attention des dirigeants d'entreprises internationales. Cette initiative regroupe un ensemble de principes établis sur la base d'accords universellement acceptés à savoir la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, la Déclaration de l'Organisation Internationale du Travail, la Déclaration de Rio sur l'environnement et la Convention des Nations Unies contre la corruption

En répondant à cet appel, notre entreprise s'engage, sur la base du volontariat, à adopter, soutenir et appliquer un ensemble de valeurs fondamentales, déclinées en 10 principes dans les domaines des Droits de l'Homme, des droits du Travail, de la protection de l'Environnement et de la lutte contre la corruption.

Fort de son engagement pour le Développement Durable, de son adhésion au Global Compact et conscient de ses responsabilités dans l'élaboration de ses produits, notre Groupe a créé sa charte d'éthique sur 6 valeurs et 19 engagements :

- La Préservation de l'environnement
  - Être innovant en matière de viticulture raisonnée
  - Préserver et mettre en valeur la biodiversité locale
  - Maîtriser les impacts environnementaux de nos procédés de fabrication
  - Etendre le processus de certification à toutes les entités du Groupe
  - Utiliser les nouvelles technologies et énergies renouvelables
  - Développer et concevoir des produits respectueux de l'environnement
  - Promouvoir notre politique environnementale
- L'Assurance Qualité du Produit
  - Assurer la traçabilité du produit
  - Garantir une parfaite sécurité des aliments depuis l'élaboration du produit jusqu'à sa consommation
- L'Anticipation des exigences
  - Anticiper le respect de toute exigence dans les domaines Qualité, Sécurité et Environnement
- Le Management des hommes
  - Offrir un milieu et des conditions de travail saines et assurer le dialogue social
  - Favoriser le développement professionnel et la valorisation du potentiel
  - Promouvoir les carrières en s'impliquant dans les jurys d'écoles, instances et organismes nationaux
- Communication avec les parties prenantes
  - Satisfaire les exigences et attentes du client en assurant une parfaite communication
  - Assurer la transparence vis-à-vis des parties prenantes
  - Promouvoir une consommation saine et responsable
  - Engager nos fournisseurs dans une démarche sociale et environnementale
- Le Faire-savoir
  - Transmettre notre passion et nos connaissances pour l'ouverture d'esprit des nouvelles générations
  - Participer activement à la protection, au développement et à la pérennisation du patrimoine industriel et culturel

Le Groupe de travail RSE du Groupe s'est réuni pour hiérarchiser ces 19 enjeux par ordre d'importance ce qui a permis de déterminer les 3 engagements RSE suivants :

- Produire des champagnes et vins de qualité en respectant l'environnement et la biodiversité ;
- Répondre aux aspirations de nos collaborateurs en leur assurant égalité des chances et opportunités d'évolution ;
- Contribuer à valoriser nos territoires et terroirs.

## **1.4 - GAÏA RATING**

Gaia Rating est un indicateur ESG publié par Ethifinance, organisme indépendant qui réalise une fois par an une étude sur les politiques environnementales, sociales, sociétales et de gouvernance des entreprises, et détermine un indice en fonction de différents critères et pondérations (parité, politique sociale, accueil des handicapés, respect de l'environnement, gestion des déchets etc.).

En 2021, le Groupe a obtenu une note de 69/100.

## **II - Une gouvernance garantissant la maîtrise des risques**

Le dispositif de contrôle interne et de gestion des risques du Groupe s'appuie sur la législation en vigueur.

Selon le cadre de référence de l'AMF, auquel la Société a choisi de se référer, le contrôle interne est un dispositif qui vise à assurer :

- ◆ la conformité aux lois et règlements ;
- ◆ l'application des instructions et des orientations fixées par le Président Directeur Général, notamment ceux concourant à la sauvegarde des actifs ;
- ◆ le bon fonctionnement des processus internes du Groupe ;
- ◆ la fiabilité des informations financières.

Ce dispositif consiste en un ensemble de moyens, de comportements de procédures et d'actions adaptés aux caractéristiques du Groupe, qui contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations, et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

Il vise à donner une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs ci-dessus mentionnés, notamment la maîtrise et la prévention des risques d'erreur ou de fraude. Pour autant, à l'instar de tout système de contrôle en général, il ne peut fournir la garantie absolue d'une élimination totale et complète des risques.

La Direction Générale de l'entreprise manifeste en permanence son engagement clair de maintenir et d'améliorer ses dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques. Le contrôle interne est une des préoccupations majeures de la Direction Générale, partagée par les cadres dirigeants, les membres du Comité d'Audit, et se décline à tous les niveaux de l'organisation de la Société et du Groupe consolidé, tel que présenté à la section 2 du Document d'enregistrement Universel.

### **2.1 Les acteurs du contrôle interne**

Le contrôle interne dans le Groupe s'articule notamment autour :

- ◆ des membres de la Direction Administrative et Financière Groupe, chargés d'émettre ou d'actualiser les normes comptables et financières applicables dans le Groupe et de veiller à l'application des procédures, règles et bonnes pratiques,

- ◆ du contrôle de gestion rattaché aux Directions Générales des différentes activités et fonctionnellement à la Direction du Contrôle de Gestion Groupe dépendant du Président Directeur Général et,
- ◆ du Service Juridique,
- ◆ des différentes directions opérationnelles et fonctionnelles assurant une fonction de supervision dans leur domaine de compétence.

Leurs principales missions sont de veiller à la documentation et à la mise à jour des délégations de pouvoirs interne, de s'assurer du respect du principe de séparation des tâches, de superviser la remédiation des déficiences du contrôle interne et le suivi des recommandations de l'audit externe.

Le Conseil d'Administration, à travers le Comité d'Audit, s'assure que l'entreprise est dotée de procédures fiables permettant la supervision du dispositif de contrôle interne et d'identification, d'évaluation et de gestion des risques.

## **2.2 Analyse et gestion des risques**

Un risque représente la possibilité qu'un évènement survienne, dont les conséquences seraient susceptibles d'affecter les objectifs du Groupe.

La connaissance des risques peut provenir de différentes sources :

- de la remontée d'informations des opérationnels et des cadres techniques
- d'entretiens avec les dirigeants du Groupe
- d'études menées par le Groupe de travail RSE.

La gestion de ces risques est intégrée dans les responsabilités des différents niveaux de management opérationnel. Ainsi, chacun des services inventorie les principaux facteurs de risques qui lui sont propres et dispose de ses procédures de contrôle, d'intervention et de couverture.

Les fonctions transversales de gestion des risques et de contrôle interne assurent la synthèse et la supervision de la coordination des procédures de couverture des risques, d'intervention et de contrôle.

Les membres de la Direction Administrative et Financière Groupe jouent un rôle important dans la gestion des risques. Ils pilotent la mise en place du dispositif de contrôle interne au sein du Groupe et, à ce titre :

- ◆ supervisent la mise en place locale des directives, processus et contrôles définis dans les filiales étrangères ;
- ◆ assistent les différentes directions opérationnelles et fonctionnelles dans leurs efforts d'amélioration et de remédiation des défaillances du contrôle interne ;
- ◆ coordonnent et préparent l'évaluation de l'efficacité du dispositif de contrôle interne relatif à l'information financière.

Une synthèse des principaux risques auxquels le Groupe est exposé, est présentée chaque année au Rapport de Gestion de la Société.

Le Groupe a également développé une « formation » appelée « détecter et prévenir le risque de fraude » qui rappelle les bonnes pratiques à adopter par l'ensemble de son personnel.

VRANKEN-POMMERY MONOPOLE entend poursuivre sa démarche qui aura pour objectif de renforcer la résilience et l'adaptation de notre Groupe aux changements climatiques. La durabilité de notre activité dans le temps est au cœur de notre réflexion.

## **2.3 Comité d'Audit**

Suivant la décision du Conseil d'Administration du 11 octobre 2010, le Conseil d'Administration dispose d'un Comité d'Audit.

Ce comité est composé d'au moins trois membres dont l'un au moins doit impérativement présenter des compétences en matière financière et comptable.

Le Comité d'Audit a notamment pour mission d'assurer le suivi de l'efficacité de la gestion des risques et des systèmes de contrôle interne (couvrant l'ensemble des domaines des entités du Groupe VRANKEN-POMMERY MONOPOLE).

## **2.4 Service QSE (Qualité-Sécurité-Environnement)**

Le service QSE coordonne le déploiement de la politique QSE des sites industriels afin de réduire leurs impacts.

Pour mener à bien ces différentes missions (communiquer la politique Qualité Environnement, animer le système mis en place, gérer les non-conformités, suivre les actions correctives déployées....), chaque Directeur d'entité a nommé un responsable Qualité - Environnement. Au niveau du Groupe, un responsable Qualité-Environnement est également présent, afin d'une part, d'apporter son soutien auprès des entités en place, et d'autre part, d'assurer le suivi des audits. Depuis début 2014, un Responsable Sécurité du personnel est venu renforcer les effectifs présents en axant son travail sur les actions découlant de la santé, de la sécurité et de l'environnement.

Qu'il s'agisse des domaines de la qualité, de la sécurité des aliments ou de l'environnement, l'ensemble des sociétés du Groupe respecte les mêmes logiques de conformité à la réglementation. La veille réglementaire environnementale est un point essentiel, qui encourage le Groupe à anticiper au maximum les évolutions de la réglementation et à réfléchir aux évolutions de nos pratiques.

Pour ce faire, le Groupe dispose d'un grand nombre de sources telles que celles des interprofessions. Fort de son expérience en matière d'ISO 14001, le Groupe a mis en place une veille permettant de connaître les nouveaux textes et évolutions des textes existants servant de base de données au Groupe.

## **2.5 Veille réglementaire**

Le Groupe bénéficie également d'une veille réglementaire importante et enrichie, grâce au réseau professionnel auquel il appartient, notamment :

- Activités du Chef de Cave en Champagne (Membre de la Commission technique et Environnement du Comité Champagne et Co-Président de la Commission Equipement du Vignoble du Comité Champagne)
- Comité Interprofessionnel des Vins de Champagne
- Comité Interprofessionnel des Vins de Porto
- Membre de MIDDLENEXT

## **2.6 Preuves d'engagement**

La mise en place des référentiels ISO est une démarche volontaire de l'entreprise. Nous recherchons la satisfaction de nos clients et souhaitons instaurer un climat de confiance en développant en interne les capacités nécessaires pour offrir des produits de qualité constante.

L'application de ces normes peut faire l'objet de certifications séparées ou comme dans certaines entités du Groupe, d'une démarche intégrée.

Notre management par la qualité prend en compte l'aspect primordial de la Sécurité du consommateur. Le Groupe a retenu une méthode reconnue et largement appliquée d'analyse de risques : la méthode HACCP (Hazard Analysis Critical Control Points).

Cette méthode a permis au Groupe d'aboutir à une analyse des risques qui est suivie, complétée et améliorée périodiquement.



Cette analyse définit :

- Le risque potentiel consommateur,
- Les mesures préventives prises,
- Les limites à ne pas dépasser pour préserver la sécurité des aliments,
- Les règles de surveillance et de contrôle,
- Les actions correctives à entreprendre en cas de dépassement des limites fixées.

Au Portugal, le site de Rozès qui était depuis 2010 certifié ISO 22000 s'est tourné en 2018 vers la certification IFS Food (International Features Standard), confirmant ainsi son engagement dans la sécurité des aliments et le respect du consommateur.

Les sites de production de Champagne sont certifiés ISO 9001 et ISO 14001 depuis plusieurs années. Un important travail a été mené en 2018 pour la mise en place des versions 2015 des normes ISO 9001 et ISO 14001 ainsi que pour la mise en place de la norme ISO 22000, obtenue en août 2018.

Cette troisième certification, portant sur la sécurité des aliments vient compléter les deux premières normes sur la qualité des produits et le respect de l'environnement.

En janvier 2019 le site de Tours-sur-Marne a également obtenu la certification IFS Food.

Le site de Jarras projette d'obtenir la certification IFS Food en 2022.

En 2021, ce sont 55% de nos effectifs de production qui travaillent sur des sites de production certifiés sur un référentiel de sécurité des aliments.

Les sites du Groupe sont protégés contre les risques sur les produits et ce, notamment par des systèmes de contrôle, de surveillance et de vidéosurveillance. En effet, dans les locaux considérés comme étant à risque, ont été installées des alarmes permanentes reliées en télésurveillance. Dans le cadre de la certification IFS, les sites certifiés ont réalisé une analyse « Food Defense » destinée à protéger le produit contre les risques d'actions malveillantes.

### III - Produire des champagnes et vins de qualité en respectant l'environnement et la biodiversité

Produire dans le plus grand respect de l'environnement, tel est le devoir de l'exploitation de produits qui bénéficient d'un label d'appellation d'origine contrôlée de grande notoriété.

Cette préoccupation, déjà ancienne, s'est renforcée depuis une quinzaine d'années et elle s'inscrit dans un objectif de développement durable de nos activités.

#### **3.1 Un engagement volontaire et durable : dans les vignobles**

Nos engagements environnementaux sont représentés par différentes certifications au niveau des vignobles.

**Les sites de Camargue et de Provence** sont certifiés producteurs et transformateurs de vins biologiques pour l'élaboration de plusieurs cuvées biologiques. Environ 1075 hectares sont certifiés biologiques et plus de 940 hectares sont en conversion.

En 2021, cela représente donc 52% des surfaces des vignes du sud de la France qui sont certifiées biologiques et 97 % des surfaces des vignes qui sont certifiées Biologique ou en conversion Biologique.

Près de 100% de nos vignobles en Camargue et en Provence sera certifié en Viticulture Biologique à la vendange 2023.

**Dans nos vignobles de Champagne**, nous avons engagé, en 2020, une démarche de conversion bio, dans la lignée de ses vignobles de Camargue et de Provence. Les conditions climatiques, notamment la forte pluviométrie de l'année 2021, a modifié notre approche. La viticulture bio n'est plus apparue durable en raison du recours à beaucoup de cuivre et de nombreux passages avec au final beaucoup de pertes. Nous avons décidé d'arrêter la conversion bio, en juin 2021, à l'exception de 15ha tout en maintenant une politique zéro herbicide sur l'ensemble des vignobles champenois.

. Le groupe Vranken-Pommery reste un acteur engagé des autres certifications environnementales déjà obtenues sur nos vignobles Champenois en 2014 (Haute Valeur Environnementale et Viticulture Durable en Champagne) et maintient toute l'activité d'accompagnement de ses partenaires-vignerons vers la Viticulture Durable en Champagne.

La certification Haute Valeur Environnementale récompense, après un audit très précis et extrêmement détaillé, réalisé par un organisme indépendant, les exploitations agricoles répondant au niveau le plus élevé prévu par le Grenelle de l'environnement signé en 2007.

Les vignobles Vranken-Pommery font partie des quelques-uns à pouvoir revendiquer cette distinction.

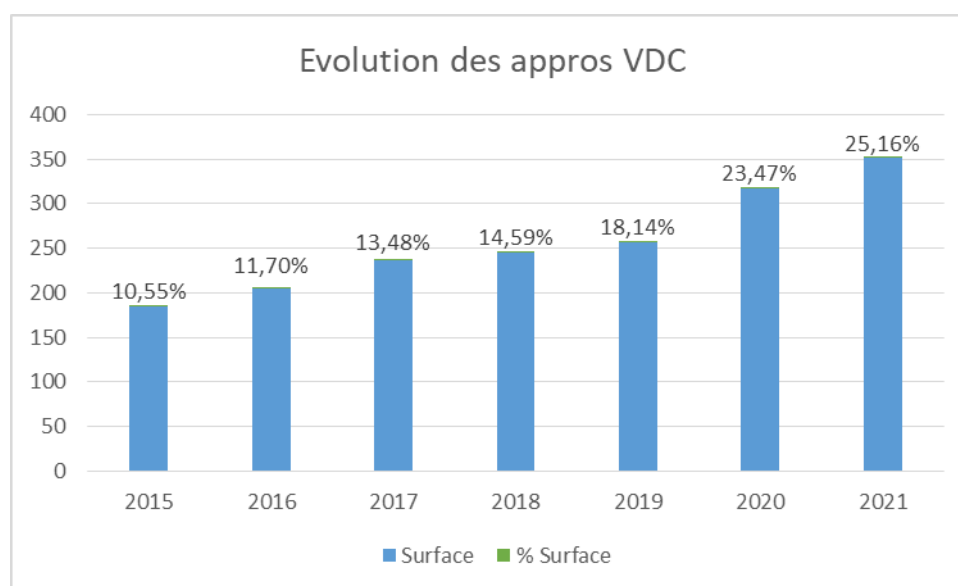
**La Quinta Do Grifo située dans le Douro Supérieur au Portugal**, entrée en conversion à la viticulture biologique en 2021, poursuit en ce sens.

Cette conversion d'une durée minimale de trois ans sera progressive afin d'adapter nos vignobles et notre structure à cette viticulture exigeante. Cette décision a été mûrement réfléchi et est l'aboutissement de nombreuses années d'expérimentation à grande échelle sur l'ensemble de nos vignobles.

Ce sont de nombreuses années de travail pour conduire la Maison vers une viticulture durable qui assure, aujourd'hui, une utilisation extrêmement réduite de produits de protection de la vigne complétée au quotidien par l'utilisation de nouvelles méthodes comme les moyens de lutte biologique contre les insectes ravageurs.

Notre politique d'achat raisins vise à entraîner le plus grand nombre vers une démarche 100 % écologique. Depuis 2014, l'équipe technique Vignoble s'est donc étoffée : un véritable service technique « Relations Vignobles » a vu le jour pour proposer soutien et accompagnement tout au long de la campagne à nos vignerons partenaires.

La Maison Vranken-Pommery, grâce à son travail de fond, voit ses surfaces d'approvisionnements certifiés augmenter chaque année, comme le montre l'indicateur suivant :



	<i>Hectares en exploitation (location) ou pleine propriété</i>	<i>Hectares convertis bio</i>	<i>Hectares conversion</i>	<i>% bio</i>	<i>% conversion bio</i>	<i>% bio et conversion</i>
Champagne	288	0	7.6	0%	3%	3%
Provence – La Gordonne	283	283	0	100%	0%	100%
Camargue – IGP Sables	1802	792	940	44%	52%	96%
Portugal	230	18	19	8%	8%	16%
TOTAL	2603	1093	967	42%	37%	79%

### **3.2 Un engagement volontaire et durable : Au niveau des expéditions**

Depuis 2021, VRANKEN- POMMERY MONOPOLE s’est engagé avec l’ADEME et l’AUTF dans une démarche volontaire de réduction des émissions de gaz à effet de serre des transports de marchandises liés à son activité.



La démarche FRET 21 a pour objectif d’inciter les entreprises agissant en qualité de donneurs d’ordre des transporteurs à mieux intégrer l’impact des transports dans leur stratégie de développement durable.

L’engagement porte sur une période de 36 mois, du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2023 et consiste en la mise en œuvre de 6 actions de réduction sur le périmètre Vins et Champagnes sur 3 axes:

- Suppression du lieu de stockage à Vatry et substitution par un flux tampon
- Utilisation du B100 auprès de plusieurs transporteurs
- Incitation des transporteurs à adopter la charte Objectif CO2

Notre objectif est de réduire de minimum 5% nos émissions de CO2e sur nos transports d’ici à l’horizon 2023, soit une diminution de 28 tonnes CO2e.

Les flux qui ont été étudiés sont les transports amont, les intersites et les transports aval en France par route.

### **3.3 La biodiversité au cœur de nos vignobles**

#### **En Champagne**

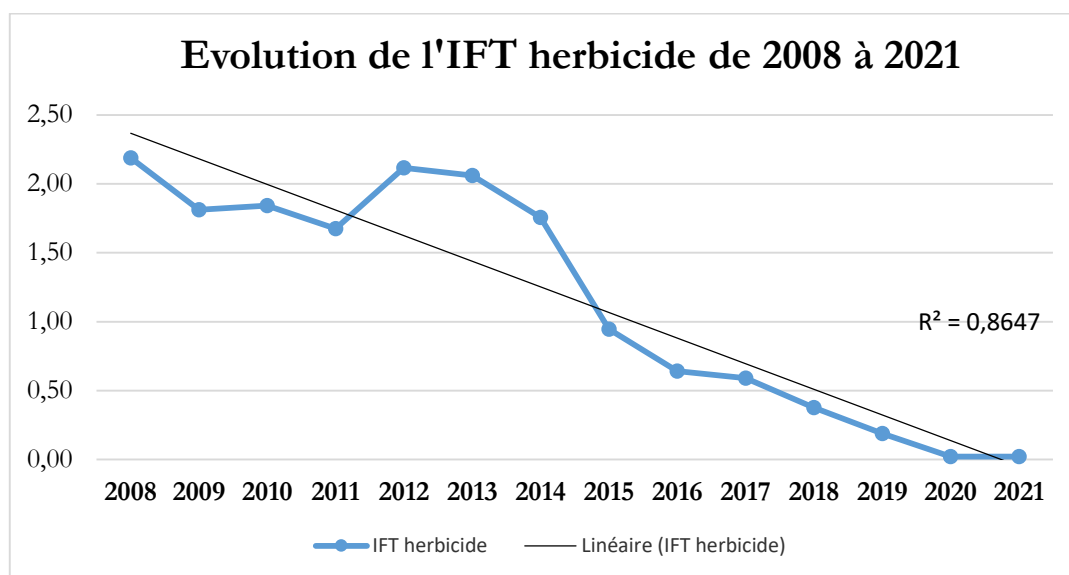
Le vignoble Vranken-Pommery possède près de 20 ha dans une zone de défense des habitats d’oiseaux protégés et de nidation d’espèces migratoires appelée Zone NATURA 2000 et créée en Novembre 2014 sous l’impulsion de l’Union Européenne. Les démarches d’adhésion à cette zone sont en cours et donneront au vignoble Vranken-Pommery une nouvelle dimension dans son engagement pour la protection de l’environnement. Il s’agit là également d’une exigence du référentiel « Viticulture Durable en Champagne ».



Une attention particulière est aussi accordée à la protection des espèces pollinisatrices (abeilles notamment) en réduisant de manière drastique le recours aux insecticides, en favorisant la confusion sexuelle, en préférant des traitements en dehors des phases de butinage et en implantant des espèces mellifères en bordure de parcelle. Le vignoble champenois de notre Groupe est moteur dans la lutte par confusion sexuelle qui est une alternative

reconnue aux traitements insecticides. Près de 99 % du vignoble sensible aux tordeuses de la grappe est en confusion en 2021.

En 2021, l'exploitation du vignoble s'est faite sans utilisation d'herbicides. L'indice de Fréquence de traitements par herbicide approche désormais de zéro.



### **En Camargue**

En qualité de propriétaire terrien responsable, Grands Domaines du Littoral s'est engagé sur le Domaine de Jarras à adopter un modèle de gestion permettant de produire du vin en utilisant le territoire de façon durable. Plus de 4.000 ha de territoire camarguais sont classés « NATURA 2000 ». Nos méthodes de culture respectueuses de l'environnement ont permis le développement d'une extraordinaire biodiversité : près de mille espèces vivantes sont recensées sur nos propriétés par des biologistes écologues.

Cet inventaire de la diversité biologique a révélé la haute qualité écologique et environnementale du Domaine de Jarras.

### **Dans la Vallée du Douro**

Le vignoble portugais du Groupe dans le Douro Supérieur est implanté en plein cœur d'une réserve naturelle (parc National), tout en sachant que le vignoble du Douro (Porto) est classé en partie au Patrimoine immatériel de l'UNESCO depuis 2001. Ce niveau d'exigence garantit la pérennité des sites du Douro.

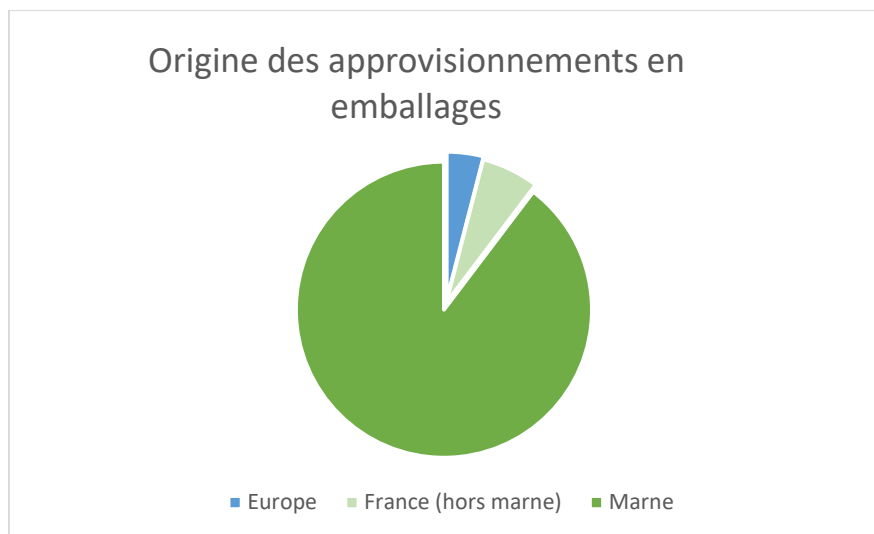
PORTO ROZES, fier du patrimoine entretenu, s'efforce de le protéger au quotidien, notamment grâce à la mise en œuvre d'une « production intégrée ». Dans ce cadre, elle utilise des « engrais naturels » en broyant les sarments de vignes et en les répartissant sur les vignes plutôt que de les brûler. Elle réalise la confusion sexuelle et s'interdit l'emploi de produit phytopharmaceutique sur les parcelles de vigne.

Elle a également mis en place un système de goutte à goutte pour maintenir, sous bassin couvert, les jeunes plants plutôt que de les irriguer abondamment.

## **3.4 Des relations fournisseurs pérennisées**

Les achats d'emballage sont centralisés par le Groupe. Le critère qualité/prix n'est désormais plus le seul à entrer dans les négociations. Le critère environnemental rentre aussi en ligne de compte. La proximité des fournisseurs est en effet un facteur de réussite de notre activité.

Les approvisionnements privilégiés sont ceux qui sont les plus proches de nos sites de production. Ainsi plus de 95 % des emballages qui arrivent en Champagne sont approvisionnés au départ de la France, et plus de 89% proviennent de la Marne.



Tous les fournisseurs soumis à cahier des charges se sont engagés dans le respect des valeurs environnementales suivantes :

- économiser l'eau et s'assurer que les eaux rejetées dans les réseaux ne contiennent pas de matières ou produits polluants ;
- économiser l'énergie consommée par les installations de production ;
- utiliser les produits les moins irritants et polluants pour la santé et l'environnement ;
- prévenir et limiter tout risque de pollution lors des opérations effectuées dans le cadre de sa prestation ;
- collecter et valoriser ses déchets en privilégiant les meilleurs traitements.

Dans le but de garantir le respect de ces valeurs et de pouvoir les promouvoir à nos clients, un suivi a été réalisé auprès de nos fournisseurs. Il a pris la forme d'un questionnaire sur les différents thèmes de la RSE. Une partie de ce questionnaire a ainsi concerné les principes du Global Compact liés aux normes de travail et aux droits de l'Homme, notamment en traitant de :

- Politique RSE ;
- Charte éthique ;
- Certifications sur les conditions de travail ;
- Actions d'amélioration des conditions de travail ;
- Politique de lutte contre les discriminations.

Ce questionnaire a aussi couvert d'autres thèmes, tels que celui de l'environnement.

Il a été réalisé auprès de nos principaux fournisseurs de matières sèches, représentant une vingtaine d'entreprises.

### **3.5 Des emballages respectueux du produit et de l'environnement**

Travailler sur les emballages à la source, partout où cela est possible, est une des ambitions du Groupe. Il faut optimiser le poids des emballages tout en préservant la qualité du produit et le service rendu au consommateur. L'innovation majeure faite en ce sens chez VRANKEN-POMMERY MONOPOLE a été d'alléger les bouteilles et les demi-bouteilles champenoises en poids de verre (cf. le saviez-vous).

### Le Saviez-vous ? Bouteille allégée

En partenariat avec un de nos fournisseurs de verrerie, nous avons été les premiers en Champagne à utiliser des bouteilles dont le poids de verre est réduit.

Les premières utilisations de bouteilles dites « allégées » remontent à 1997.

Quand une bouteille de Champagne standard pèse 900g, une bouteille « allégée » pèse 65 g de moins.

La mise en place de cette politique a permis une réduction du tonnage verrier utilisé. Ce qui a engendré une réduction significative de la quantité d'énergie nécessaire pour fabriquer les bouteilles en verre ainsi qu'une diminution de la quantité de verre à recycler au niveau des communes.

Il va de soi que la qualité de la bouteille reste inchangée, que la résistance à la pression a été testée et que la sécurité du consommateur est préservée.

Les avantages au niveau de la fin de vie du produit ne sont pas les seuls à prendre en compte, n'oublions pas que l'allègement des bouteilles a permis aussi d'augmenter la capacité de chargement des camions de livraison vers les sites de production. Ce qui a permis de réduire le nombre de transport routier et l'impact sur la pollution atmosphérique.

### Un carton respectueux de l'environnement

Le carton d'emballage accompagne tous nos produits. Il les regroupe, les protège pendant le transport et préserve leurs qualités. Son impact sur l'environnement est à prendre en compte mais il reste quasiment indispensable. Cependant, ce qui est positif avec les emballages en papier ou en carton, c'est qu'ils se recyclent et que leur matière est réutilisée pour faire de nouveaux emballages.

Nos fournisseurs de cartons s'assurent que les matières premières pour leurs emballages en ondulé sont approvisionnées de façon contrôlée et durable. La fibre de cellulose est le composant de base de l'emballage papier-carton, et provient de deux sources combinables : la fibre vierge et la fibre recyclée.

- La fibre vierge est obtenue à partir des sous-produits du bois - rondins de premières éclaircies, chutes de scieries...qui n'auraient, sans cette industrie, aucune utilité. Cette étape initiale est déjà un recyclage en soi. Les papeteries de nos fournisseurs sont certifiées FSC ou PEFC. Ceci garantit de manière crédible que leurs produits proviennent de forêts correctement exploitées.

- La fibre recyclée (3/4 de la fibre utilisée dans l'emballage) est quant à elle fabriquée à partir d'emballages papier carton usagés, dont on extrait la fibre de cellulose. Ainsi, le cycle de vie des emballages papier-carton s'appuie sur l'optimisation constante d'un potentiel fibreux issu du « capital nature » et des produits en fin de vie.

Loin de détruire la forêt, cette industrie contribue à la gestion durable des couverts forestiers (moindre pression sur les ressources naturelles, lutte contre l'effet de serre) et à la valorisation des emballages papier-carton usagés (moindre impact en fin de vie, réutilisation de la matière et de l'énergie). Elle s'inscrit pleinement dans le développement durable de la planète.

### **3.6 Environnement : eau, déchets, effluents**

Dans le cadre de ses activités industrielles et commerciales, le Groupe peut être exposé à des risques environnementaux. Nous sommes conscients de l'influence que peut avoir le réchauffement planétaire sur notre activité. Pour tenter de limiter et de réduire notre empreinte carbone, nous avons entrepris depuis des dizaines d'années de nombreuses actions qui s'inscrivent dans notre charte éthique, telles que :

- Réduire le poids de nos bouteilles champenoises d'environ 65g en poids de verre,
- Faire certifier nos sites de production Champenois ISO 14001,
- Réaliser le bilan carbone de nos activités Champagne et Vins,
- Travailler sur les réductions des consommations de ressources, notamment l'énergie,
- Réaliser un bilan énergétique de certaines activités afin de mettre en évidence des pistes de diminution de nos consommations d'énergie.

Il est important de noter que les sites de production Français sont soumis, par la grande capacité des cuveries, à la réglementation très stricte des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Aussi, le Groupe doit-il fréquemment faire état de ses activités aux instances gouvernementales (Préfecture, DREAL) par des reportings mensuels et trimestriels.

Cette réglementation intervient lors de la mise en œuvre d'installations nouvelles de même que pour la rénovation des installations existantes. Toute modification de l'existant doit être portée à la connaissance de la DREAL qui propose au Préfet un avenant à l'Arrêté Préfectoral d'exploiter.

Par ailleurs, le site de production de la société ROZES, la Quinta de Monsul, a reçu son « permis industriel » en septembre 2005, preuve du respect de l'environnement, de la sécurité et de l'hygiène ainsi que des conditions de travail.

### **3.7 Diminuer la consommation d'énergie**

Les apports en énergie des sites de production du Groupe se font par le biais de consommations d'électricité et de gaz. L'électricité est utilisée principalement pour les éclairages de bâtiments, le fonctionnement des équipements et le refroidissement des installations. Le gaz est, quant à lui, consommé pour le chauffage des bâtiments et la régulation des températures des vins en cuverie.

En 2020, nous avons remis à jour l'audit énergétique des activités de production de la branche Champagne. Celui-ci nous donne des pistes de progrès en matière d'utilisation de l'électricité et de gaz.

En 2021, les locaux administratifs de VRANKEN-POMMERY MONOPOLE ont fait l'objet, eux aussi, d'un audit énergétique basé sur les consommations de 2020. Cet audit a consisté à analyser les factures d'énergie, les systèmes d'isolation thermique, les caractéristiques techniques des principaux équipements consommateurs d'énergie... Il en est ressorti des propositions d'actions permettant de réduire à long terme les consommations d'énergie du site.

*Consommation d'électricité des sites de production en MWh*

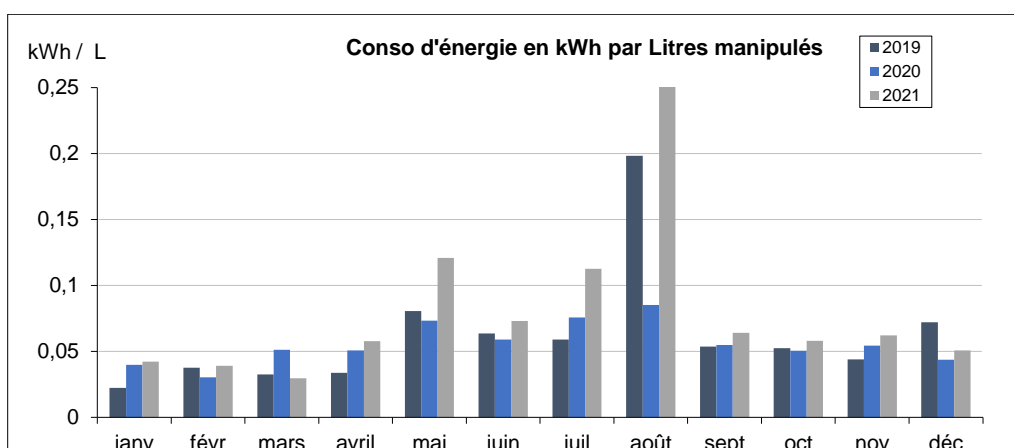
<b>Site de production</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
Domaine Royal de Jarras	1 777	1 792	2 021	2 040	1 860	1771
Château La Gordonne	535	446	346	401	404	427
VPP Reims	3 723	3 673	3 620	3 513	3 331	3094
VPP Tours-Sur-Marne	4 453	4 412	4 308	4 557	3 938	4295
Quinta de Monsul	373	444	380	361.56	292	330

Dans le cadre de la certification ISO 14001, les consommations des sites de Champagne sont suivies par rapport à l'activité des sites et des objectifs d'amélioration sont fixés tous les ans en revue de direction.

Grâce au suivi des relevés de compteurs nous suivons un ratio de consommation d'énergie / équivalent bouteilles produites qui s'élève à 0,058 kWh / équivalent bouteille sur le site de Tours-sur-Marne en 2021.

---

<sup>1\*</sup> Voir la définition dans la Note méthodologique



Au Portugal, profitant de conditions d'ensoleillement favorables, nous avons investi dans une surface d'environ 400 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques destinés à faire l'appoint d'électricité du site de production de la Quinta de Monsul, notamment pendant les vendanges. La part d'électricité produite non consommée sera renvoyée dans le réseau de distribution électrique. Cet investissement dans les énergies vertes permettra une baisse notable des consommations d'électricité du site. La mise en route est prévue en mars 2022.



### 3.8 Réduire les consommations d'eau et protéger la ressource

La consommation de cette ressource est un axe important de la politique environnementale des sites de production du Groupe. Dans le contexte actuel, nous ne pouvons nous désintéresser de l'impact de notre ressource naturelle principale.

*Consommation d'eau des sites de production en m<sup>3</sup>*

Site de production	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Domaine Royal de Jarras	21 534	18 697	21 554	15 304	15 258	14369
Château La Gordonne	29 608*	10 843	5 823	9 781	8 137	9622
VPP Reims	10 984	12 393	12 775	11 956	10 919	9626
VPP Tours-Sur-Marne	10 641	9 383	9 852	10 996	8 508	13117
Quinta de Monsul	5 457	7 042	6 045	8 035	8 370	5706

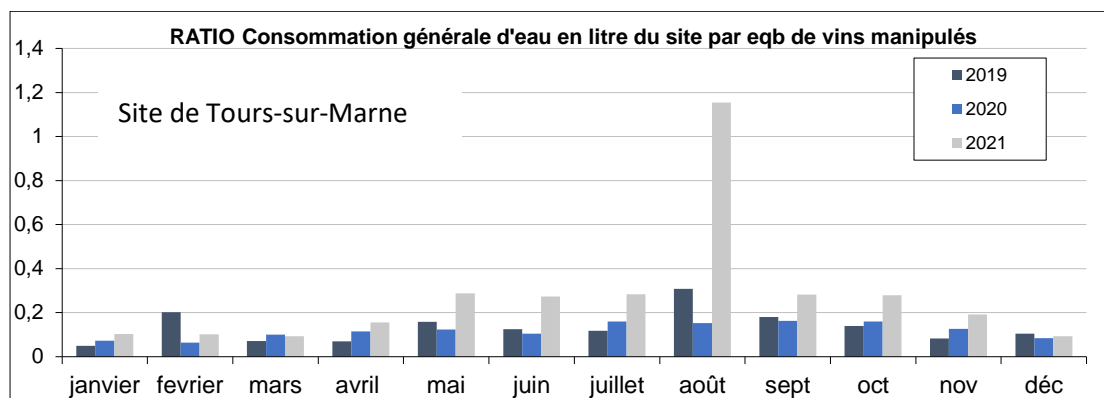
\*Utilisation pour irrigation des vignes

En Champagne, de véritables plans d'actions ont été menés afin de lutter contre la surconsommation et les fuites tout en gardant la même qualité de produit.

Afin de suivre au mieux les consommations en eau dans chaque atelier de la Branche Champagne, des cibles et des indicateurs de suivi de consommation ont été créés. La baisse de ces consommations fait partie intégrante de notre politique environnementale mais reste très dépendante des fluctuations d'activité

Grâce au suivi des relevés de compteurs nous suivons un ratio consommation d'eau / équivalent bouteille produites qui s'élève à 0,18 m<sup>3</sup> d'eau / équivalent bouteille sur le site de Tours-sur-Marne en 2021.





Site de Tours-sur-Marne

### Protection de la ressource en eau

Le 10 décembre 2021, VRANKEN-POMMERY MONOPOLE, Avize Viti-Campus et l'agence de l'eau Seine-Normandie signent un contrat de partenariat et créent un réseau d'animation appelé "Vert Cot'eau".



Les partenaires se donnent trois campagnes viticoles successives pour former, sensibiliser et accompagner les vignerons désireux d'évoluer sur des sujets tels : que les pratiques d'entretien des sols pour atteindre le zéro herbicide, et la réduction d'utilisation de produits phytosanitaires, dont les résidus constituent l'une des causes majeures de dégradation de la qualité des eaux souterraines, et des rivières du territoire champenois.

Concrètement, les partenaires souhaitent mobiliser 30 exploitations dont les parcelles viticoles se trouvent sur des aires d'alimentation de captage, considérées comme des zones prioritaires. Par la suite le réseau pourra être élargi au sein de l'aire d'Appellation Champagne. Evolutif, le réseau d'animation est composé de trois paliers d'objectifs environnementaux progressifs, indispensables pour permettre l'adaptation des vignerons. Après un premier socle tourné autour de la certification Viticulture Durable en Champagne, le deuxième palier sera consacré à l'arrêt des herbicides et à la suppression des produits les plus nocifs. Le troisième palier sera consacré aux pratiques de la viticulture biologique et/ou de biocontrôle. L'ensemble de ce travail sera facilité par la mise à disposition de la structure de certification collective créée par le groupe VRANKEN-POMMERY MONOPOLE, permettant aux viticulteurs d'obtenir un soutien administratif et technique dans la préparation des audits.

En novembre 2021, les Grands Domaines du Littoral ont signé une convention avec la Communauté d'Agglomération de Sète et Suez Eau permettant la réutilisation des eaux usées produites par la station de traitement des eaux usées de Marseillan pour l'irrigation des vignes.

GDL exploite approximativement 260 ha de vignes sur le lido de Thau, entre Sète et Marseillan Plage qui, du fait du stress hydrique lié aux effets du changement climatique, n'obtiennent pas des rendements optimaux.

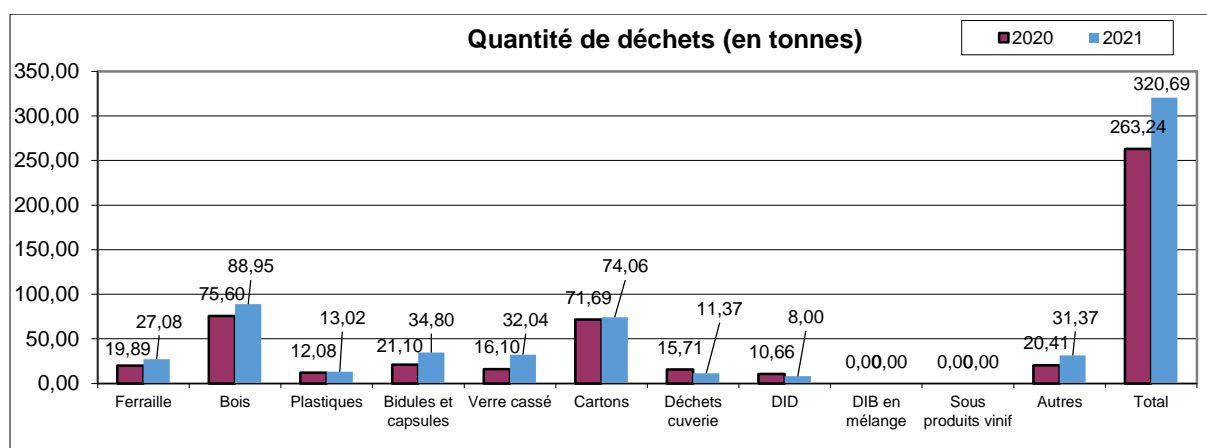
Le projet de réutilisation des eaux usées traitées, qui a été initié en 2016, vise à pomper les EUT au niveau d'un bassin de stockage puis de les acheminer jusqu'à une unité de dessalement avant injection dans le réseau d'irrigation.

L'apport en eau de ce système sur les vignes représente plus de 264 000 m<sup>3</sup> d'eau par an.

### 3.9 Optimiser le traitement des déchets

Le tri des déchets sur les sites de production est une des premières mesures mises en place sur les sites de production certifiés. Dans une démarche d'économie circulaire, nous séparons et expédions le maximum de déchets possibles vers des entreprises agréées afin qu'ils connaissent une seconde vie ou une valorisation. Au cours des dernières années, de nombreux progrès ont été réalisés, que ce soit au niveau du tri des déchets, qui se fait entre 98 et 100 % en valorisation sur le site de Reims, ou au niveau du coût de leur traitement.

Grâce au suivi des quantités de déchets envoyées et aux coûts induits nous suivons des ratios de quantité de déchets / équivalent bouteilles produites et de coût des déchets à la tonne qui s'élèvent respectivement à 4.36 g de déchets / équivalent bouteille et 0.34 € / tonne de déchets sur le site de Tours-sur-Marne en 2021 ; ainsi que 3.80 g de déchets / équivalent bouteille et 41.4 € / tonne de déchets sur le site de Reims en 2021.



Site de Tours-sur-Marne

### 3.10 Améliorer le traitement des effluents

L'eau est la principale ressource naturelle que les activités de vinification et d'embouteillage impactent. Nous nous devons de maîtriser au mieux la consommation de l'eau mais aussi de gérer les effluents qui sont produits par nos activités. Il s'agit d'un impact environnemental essentiel dans notre secteur. Pour se faire, chaque site de production possède sa propre méthode de traitement des effluents.

Des analyses et contrôles quotidiens des effluents sont faits, après traitement pour le site de Tours-sur-Marne, et après prétraitement pour le site de Reims qui a passé une convention de Rejets de ses effluents avec la Communauté d'Agglomération de Reims (CAR).

## IV - Répondre aux aspirations de nos collaborateurs en leur assurant égalité des chances et opportunités d'évolution

Le Groupe comptabilisait 545 collaborateurs (CDI-CDD) à l'effectif inscrit au 31 décembre 2021 et 602 au 31 décembre 2020.

Dans le cadre de l'amélioration de son efficacité opérationnelle, le groupe a pris la décision de transférer le personnel de la société VRANKEN-POMMERY VIGNOBLES et du Service Accueil Visites et Réceptions vers des structures dédiées hors du périmètre de consolidation de VRANKEN-POMMERY MONOPOLE. Au 1er janvier, les salariés de VRANKEN-POMMERY VIGNOBLES ont ainsi rejoint la société VPHV, et le 1er juin le personnel du Service Accueil Visites et Réceptions a rejoint la société VRANKEN HOSPITALITY.

Le passage de 602 collaborateurs à 545 collaborateurs entre 2020 et 2021 est donc lié à ces effets de périmètre.

L'effectif CDD correspond sur l'année 2021 à 152 équivalents temps plein.

En raison de son important domaine viticole, le Groupe a essentiellement recours à ces contrats afin de réaliser les différents travaux saisonniers de la vigne, ces derniers représentent ainsi 85% de l'effectif CDD.

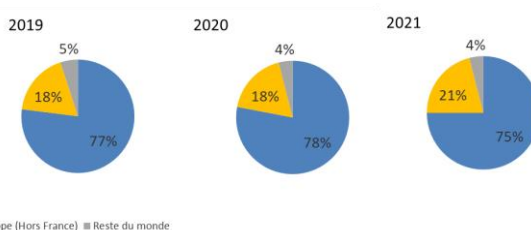
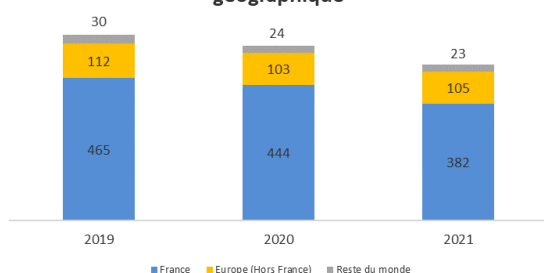
### Les principaux indicateurs du Groupe :

Effectif CDI inscrit au 31 décembre par zone géographique :

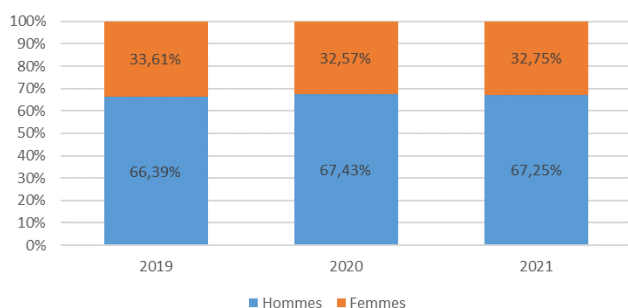
En valeur

En pourcentage

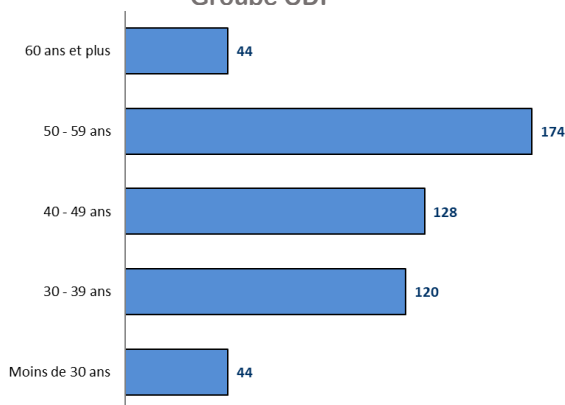
**Effectif CDI inscrit au 31 décembre par zone géographique**



**Répartition Femmes / Hommes dans le Groupe**  
(répartition de l'effectif CDI au 31/12)



**Pyramide des âges  
Groupe CDI**



## **4.1 Assurer l'équilibre et la diversité des effectifs**

Le Groupe s'engage, dans toutes ses filiales, à ne faire aucune discrimination, directe ou indirecte et à promouvoir l'égalité des chances tout au long du parcours professionnel de ses salariés.

### **4.1.1 Insertion professionnelle des jeunes**

Le Groupe s'attache à donner une chance aux jeunes talents et à favoriser ainsi la mixité des équipes. Il développe par exemple des liens étroits avec des grandes écoles à travers des actions de mécénat ou des partenariats pédagogiques permettant l'intégration dans le Groupe de stagiaires et/ou jeunes diplômés. L'alternance est aussi un levier pour l'insertion des jeunes et pour le maintien des compétences au sein du Groupe.

Ainsi en 2021, VRANKEN-POMMERY MONOPOLE a accueilli 7 alternants, un chiffre en augmentation par rapport à 2020.

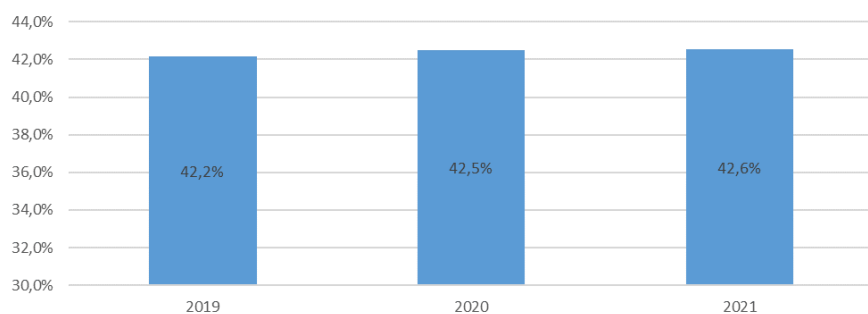


### 4.1.2 Egalité Femmes-Hommes

Différentes sociétés du Groupe ont négocié des accords d'entreprise sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes, prévoyant des dispositions concernant les rémunérations et les recrutements.

Le Groupe réaffirme sa volonté d'inscrire sa gestion des ressources humaines dans le respect des principes d'égalité professionnelle et de faire progresser la mixité au sein de ses effectifs. Ainsi la part des femmes au sein du personnel d'encadrement tend à progresser depuis 3 ans.

Evolution de la part des femmes parmi les cadres du Groupe



Les sociétés du Groupe affichent un index d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes en progression et égal ou supérieur à 86.

### 4.1.3 Insertion et maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés

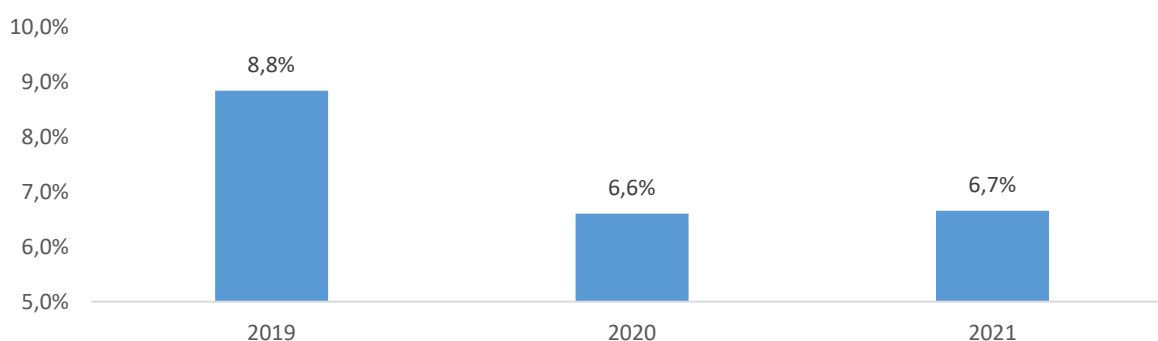
Le Groupe VRANKEN-POMMERY MONOPOLE considère que le handicap n'est pas un obstacle aux compétences professionnelles.

Ainsi, dans nos établissements de la branche Champagne l'emploi direct et indirect de personnes en situation de handicap et supérieur à l'obligation légale et représente en moyenne 6,7% de l'effectif.

La volonté du Groupe en matière d'intégration professionnelle des personnes souffrant de handicap se traduit également par le recours régulier à des établissements ou service d'aide par le travail (ESAT) pour l'entretien des espaces verts ou encore pour certaines opérations de conditionnement.

### Taux d'emploi global de salariés en situation de handicap Branche Champagne

(Taux d'emploi direct + taux d'emploi indirect)



## 4.2 Agir pour la sécurité et le bien-être des collaborateurs

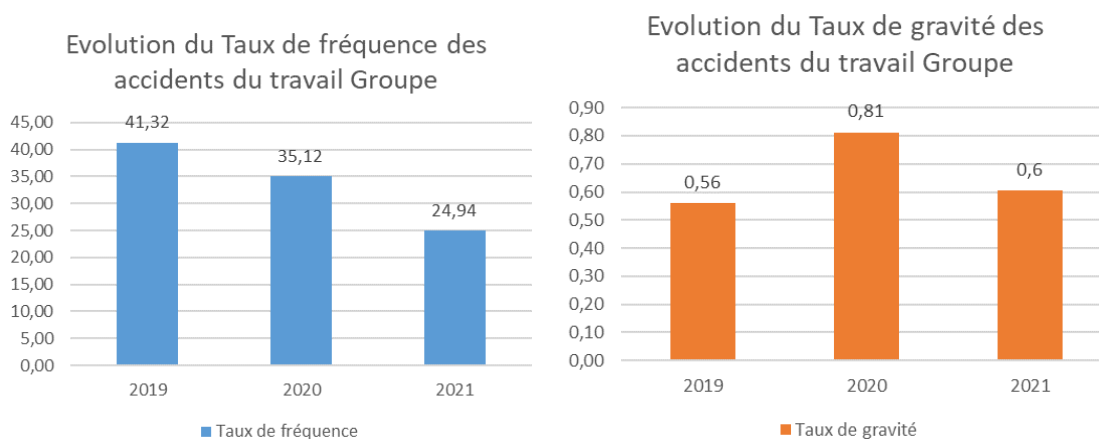
### 4.2.1 Santé, sécurité au travail

Le Groupe poursuit l'objectif de protection de la santé de son personnel et de ses sous-traitants en donnant la priorité à la prévention.

La prévention repose sur une implication du personnel, une communication régulière et ciblée, ainsi que des plans d'actions. Elle se traduit concrètement par des démarches d'amélioration de l'ergonomie des postes de travail, de réduction des manutentions et de l'exposition aux agents chimiques, ou encore par l'organisation de formations ou de sensibilisations.

Des actions sont menées chaque année sur les sites de production afin d'améliorer l'ergonomie des postes de travail, la sécurité, le confort et la productivité : formations ou sensibilisations (gestes et posture, risque incendie, etc...), études ergonomiques de poste et améliorations du matériel.

Le taux de fréquence des accidents du travail est ainsi en baisse constante depuis 2019.



En matière de bien-être physique et mental, des séances de sophrologie ont également été proposées au personnel du site de Reims au cours des 5 dernières années et cet accompagnement sera renouvelé en 2022.

Les entités de la branche Champagne ont adopté, en concertation avec les représentants du personnel, une charte sur le droit à la déconnexion et sur la régulation de l'utilisation des outils numériques. Cette charte a pour objectif l'amélioration de la qualité de vie au travail afin de contribuer au bien-être et à l'épanouissement de chaque collaborateur.

Les collaborateurs des sociétés de la branche Champagne sont encouragés à se vacciner contre la grippe dans le cadre d'une campagne de vaccination saisonnière. Pour cela, l'entreprise met à leur disposition leur vaccin chaque année. Une démarche qui vise à préserver la santé des salariés et permet de réduire l'absentéisme au travail.

Dès le début de la crise sanitaire liée au Covid-19, le Groupe s'est organisé afin d'évaluer les impacts de cette crise sur ses sites et activités.

Une charte et un protocole sanitaire ont été élaborés en fonction de l'activité du virus et de l'évolution des niveaux de risque.

Des réunions régulières avec les partenaires sociaux ont permises de faire évoluer constamment et déployer de manière anticipée les règles de prévention et de protection et suivre les actions définies.

Le Groupe a mis en place une organisation adéquate pour assurer la sécurité et la santé de ses collaborateurs et sous-traitants.

Les mesures ont été adaptées à chaque entité avec notamment la généralisation du port du masque, l'application stricte des gestes barrières, un dispositif de nettoyage des locaux renforcé, la pratique du télétravail et des réunions à distance, la mise en place de sens de circulation, le réaménagement des zones de travail, des salles de pause et de restauration afin de garantir le respect de la distanciation.

Du gel hydro-alcoolique et des produits désinfectants ont été mis en place sur les postes de travail pour permettre à chacun de se protéger et de procéder au nettoyage régulier des surfaces de travail.

Le protocole mis en place prévoit également la gestion des situations de contamination ou de suspicion de contamination.

L'activité a pu se poursuivre sur l'ensemble des sites de notre Groupe, dans le respect le plus strict de mesures sanitaires élevées.

#### **4.2.2 Droits de l'Homme**

En choisissant d'adhérer depuis 2003 à la Charte du Global Compact, le Groupe VRANKEN-POMMERY MONOPOLE s'engage ainsi à soutenir et respecter la protection des Droits de l'Homme dans sa sphère d'influence et à respecter scrupuleusement le droit international du travail et les règlements applicables dans les différents pays où il est implanté.

Cet engagement induit le respect de la liberté syndicale, le respect des personnes, l'interdiction du travail des enfants ainsi que du travail forcé.

VRANKEN-POMMERY MONOPOLE exerce ses activités en France et dans de nombreux pays du monde via ses filiales (Etats-Unis, Japon, Angleterre, Italie, Allemagne, Belgique, Portugal, Suisse, Australie). Ces pays présentent en principe peu de risques quant au respect des Droits de l'Homme. Nous restons, toutefois, vigilants et nous nous attachons à leur conformité dans toutes nos activités.

En interne, les engagements souscrits par VRANKEN-POMMERY MONOPOLE en matière de respect des Droits de l'Homme se traduisent dans notre charte éthique.

Dans les cahiers des charges des fournisseurs, un paragraphe les engage directement en leur demandant de se conformer aux normes de l'Organisation Internationale du Travail et du développement durable. Certains devoirs y sont clairement explicités. En ce qui concerne les normes du travail et les droits de l'Homme par exemple, on y trouve les éléments suivants :

- Eliminer toute forme de travail forcé ou obligatoire ;
- Abolir de manière effective le travail des enfants en plus généralement de toute personne mineure ;
- Ne pas utiliser de main d'œuvre issue du travail clandestin ;
- A respecter les principes de protection des droits de l'homme ;
- A respecter les principes de non-discrimination en matière d'emploi ;
- A respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective.

100% des fournisseurs de matières sèches en Champagne ont signé ces exigences en matière de développement durable.

#### **4.2.3 Rémunération et avantages**

Le Groupe est convaincu que proposer un système de rémunération juste, motivant et équitable permet de combiner attractivité et compétitivité.

Le Groupe a la volonté d'assurer une rémunération globale, à tous les échelons de l'entreprise, qui soit équitable, responsabilisante, compétitive et qui respecte le principe de non-discrimination. La rémunération des collaborateurs associe les équipes aux performances de l'entreprise en reconnaissant la motivation, l'investissement et la performance individuelles et collectives.

La structure des rémunérations est spécifique à chaque entité. Pour les personnels hors encadrement, il existe des barèmes de rémunération qui sont susceptibles d'évoluer chaque année à l'occasion des négociations annuelles engagées avec les représentants du personnel de chaque société.

A la partie individuelle de la rémunération s'ajoute une partie collective. Tous les pôles d'activité du Groupe ont signé un accord d'intéressement basé sur l'évolution des performances économiques.

L'intéressement versé en 2021 pour les entités de la branche Champagne s'élève à 221.540€.

En matière d'avantages sociaux, le groupe s'efforce aussi de faire en sorte que tous les salariés bénéficient d'un socle de protection sociale optimal concernant la santé, l'invalidité et le décès.

Les salariés de la branche Champagne bénéficient notamment d'un dispositif de téléconsultation médicale 24h/24 et 7j/7,

L'entreprise propose également à ces salariés une cotisation unique et familiale pour la complémentaire frais de santé. Un appel d'offres lancé en 2020 a permis de maintenir le même niveau de cotisations et de couvertures.

#### **4.2.4 Dialogue social**

Le Dialogue social au sein du Groupe VRANKEN-POMMERY MONOPOLE s'anime à différents niveaux (établissement, entreprise, Groupe) et la Direction s'attache à ce que l'exercice de la représentation du personnel se déroule dans un esprit constructif qui maintient un juste équilibre entre les intérêts des salariés et les intérêts économiques du Groupe.

Les évolutions de l'organisation sont réalisées en concertation avec les partenaires sociaux.

En France, les sociétés du Groupe disposent de Comités Sociaux et Economiques. Le comité de Groupe a été institué en 2003.

En 2021, 12 accords d'entreprise ont été signés au sein de la branche Champagne.

Ces accords ont notamment permis la mise en place d'un forfait mobilités durables pour les déplacements domicile-travail des salariés.

En effet, soucieuse des enjeux environnementaux, la Direction a souhaité mettre en place un forfait mobilités durables pour ses collaborateurs ayant déjà adopté un mode de déplacement dit « vertueux » mais aussi afin d'encourager ceux qui l'envisagent.

La mise en place de ce forfait mobilités durables au sein de ces sociétés s'inscrit dans une démarche globale RSE et a pour but de valoriser les comportements éco-citoyens.

#### **4.2.5 Promotion de l'activité physique et sportive**

Dans le cadre du bien-être et de la qualité de vie au travail, la société VRANKEN-POMMERY MONOPOLE propose depuis Décembre 2017 des séances de Sophrologie / Relaxation à ses salariés.

Sur la base du volontariat, ces séances ont pour objectif de proposer aux salariés intéressés un moment de relaxation et de respiration. Elles sont constituées d'exercices de relaxation et de visualisation, d'exercices physiques pour prendre confiance en soi, découvrir son corps, gérer son stress et ses émotions.

Comme de nombreuses autres activités, celle-ci a subi un coup d'arrêt à cause de la COVID-19. La reprise s'est faite sur le premier trimestre 2022.

Par ailleurs, la Société a mis à disposition du « Run In Reims » (épreuve de course à pied qui va du 10km au marathon), le Cellier Pompadour du Domaine Pommery à Reims, en 2019 et 2021, pour qu'elle puisse y installer le « village retraité des dossards » de ses quelques 14.000 participants.

Toujours dans le souci du bien-être de ses salariés et afin de promouvoir l'activité physique, la société VRANKEN-POMMERY MONOPOLE rembourse depuis de nombreuses années l'inscription au « Run In Reims » des salariés du Groupe.



En Camargue, les Grands Domaines du Littoral mettent à disposition une salle pour permettre aux salariés qui le souhaitent, de participer à des cours de yoga.

### **4.3 Encourager le développement des compétences**

#### **4.3.1 Faciliter l'intégration de ses salariés**

L'intégration dans l'entreprise est une phase primordiale qui doit permettre à chaque nouveau salarié de prendre connaissance de l'entreprise, de ses modes de fonctionnement, de son patrimoine et de sa culture.

Il s'agit donc d'une étape déterminante afin que la personne recrutée prenne son poste dans les meilleures conditions en étant accompagnée et soutenue.

VRANKEN-POMMERY MONOPOLE a généralisé depuis plusieurs années la mise en place d'un programme d'intégration.

En plus d'offrir une vision globale de l'entreprise, ces journées d'intégration permettent de développer le sentiment d'appartenance au Groupe et de partager ses valeurs. L'objectif est également de créer du lien entre les équipes.

Un bilan d'intégration intervenant avant la fin de la période d'essai est aussi réalisé conjointement par le supérieur hiérarchique et le nouveau collaborateur.

Cette étape a pour but de suivre l'évolution du salarié et de renforcer son épanouissement au sein de la structure. Il s'agit notamment d'identifier les éventuelles difficultés rencontrées par le salarié et de mettre en place des actions correctives (formations complémentaires...).

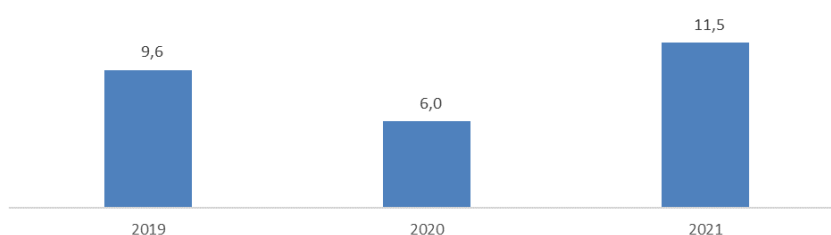
#### **4.3.2 Développer les compétences et l'employabilité**

Le Groupe a conscience que la formation professionnelle constitue un levier de performance et s'engage pour pérenniser ses savoirs faire et l'employabilité de ses salariés, il déploie pour cela d'année en année des plans de formations internes en adéquation avec ses besoins.

L'investissement formation est régulier. La baisse constatée en 2020 est en lien avec la crise sanitaire survenue en 2020 et la difficulté de réaliser certaines formations devant se dérouler exclusivement en présentiel.

Des formations en distanciel ont été développées en 2021.

Nombre moyen d'heures de formation par salarié



Le Groupe VRANKEN-POMMERY MONOPOLE met un accent particulier sur les actions de formation contribuant au développement des compétences et au perfectionnement de ses salariés.

Elles peuvent recouvrir la maîtrise d'un domaine technique (formation conducteur de ligne), l'apprentissage de l'outil informatique (ERP, logiciels métier...), l'accès à la dimension de management et de communication, ou les techniques de ventes pour nos commerciaux.

Établi en fonction des besoins prévisionnels en compétences de l'entreprise, chaque entité française possède son plan de formation qui fait l'objet d'un indicateur suivi dans chaque plan d'amélioration continue.

## V - CONTRIBUER A VALORISER NOS TERRITOIRES ET TERROIRS

### **5.1 Mécénat**

Le Groupe VRANKEN-POMMERY MONOPOLE est un Mécène qui investit en priorité dans sa région

#### **5.1.1 VRANKEN-POMMERY MONOPOLE encourage la création contemporaine**

La Maison Pommery, mécène et productrice, est depuis plus de 180 ans un acteur important du monde de l'Art. Elle n'a cessé de collaborer avec des artistes internationaux pour sublimer son Domaine, ou plus simplement « faire vivre la légèreté de l'art ». Fidèle à la mémoire et à la volonté de Louise Pommery, Paul-François Vranken a choisi l'art contemporain comme axe principal de notre mécénat. En effet, c'est dans le monde souterrain imaginé par Madame Pommery, entre galeries et crayères, que se déploient, interlopes et fascinantes, les expositions d'Art Contemporain intitulées « Expérience Pommery ».

Ces « expositions monumentales d'art contemporain » attirent chaque année plus de 135.000 visiteurs dans les somptueuses crayères du Domaine à Reims.

Le Domaine Pommery a réouvert ses portes aux visiteurs après la période de confinement, le 19 mai 2021. Le démarrage en Mai et Juin ayant été timide et la recrudescence des cas de Covid-19 début décembre ayant freiné la dynamique, le Domaine a accueilli autour de 66.000 visiteurs en 2021, pour une petite demi-année de pleine exploitation.

#### **5.1.2 La Villa Demoiselle, un joyau retrouvé**

En 2005, la cuvée Demoiselle de Champagne Vranken a 20 ans. Au pied du Domaine Pommery, la Villa abandonnée attend celui qui saura lui rendre son lustre et sa splendeur.

Paul-François Vranken l'acquiert pour y installer le siège des Champagnes Vranken. Il lance alors un ambitieux projet de rénovation dans le respect de son état originel.

S'appuyant sur des documents d'archives historiques ainsi que sur les traces matérielles conservées in situ, l'équipe des maîtres d'œuvres à majorité champenois, travaille pendant près de 4 ans à la restauration de l'ensemble de l'édifice, à la fois extérieur et intérieur. Grâce à leur savoir-faire, ces artisans ravivent l'éclat des décorations murales peintes au pochoir, révèlent à nouveau les motifs floraux et géométriques des vitraux. Cent ans après sa construction, ce chef d'œuvre architectural est rebaptisé « Villa Demoiselle ».

« Dès notre rencontre, le coup de cœur fut immédiat. Pendant plus de quatre ans, nous avons envoyé à son chevet, les plus grands artisans, plombiers, couvreurs, peintres, décorateurs, menuisiers, maîtres verriers... » Nathalie VRANKEN

Il aura fallu de l'audace, des milliers d'heures de travail, et le savoir-faire des meilleurs artisans de la région pour sortir la Villa de son sommeil.

La belle endormie s'est ouverte au monde au printemps 2008. Depuis, ce sont presque vingt mille visiteurs qui la découvrent chaque année.

#### **En quelques chiffres**

- 4 essences de bois : Padouk, Frêne, Sycomore, Chêne
- 9,4 mètres, taille du grand lustre qui se fond dans la montée d'escalier.
- 24 luminaires composent le lustre Zénith de Baccarat.
- 49 appliques demi-gouttes commandées à la Cristallerie Saint Louis
- 65 kilos, poids d'un lustre globe réalisé par la Cristallerie Saint-Louis
- 13 100 heures de menuiseries intérieures
- 20 000 feuilles d'or 22 carats utilisées par le doreur
- 30 000 litres, contenance de l'un des quatre foudres de Jarras, dans lesquels le parquet du grand salon Demoiselle a été construit.
- 60 niches abritant les Millésimes d'Or de la Collection Vranken

### 5.1.3 VRANKEN-POMMERY MONOPOLE s'engage pour Reims

Mécène de la Ville et du Musée des Beaux-Arts de Reims, VRANKEN-POMMERY MONOPOLE est également un partenaire privilégié des Flâneries Musicales, qui ont pour mission le développement de la musique à Reims et dans ses environs, notamment par l'organisation du festival de musique classique Les Flâneries Musicales de Reims.

## 5.2 Protection du patrimoine

Un vignoble et des domaines d'exception

- VRANKEN-POMMERY MONOPOLE possède le plus important vignoble en Europe

« En tant que premier vigneron d'Europe, nous n'avons pas le droit de rester inactifs à contempler la nature sans participer à sa conservation et à son embellissement. » Paul François VRANKEN

Le Groupe VRANKEN-POMMERY MONOPOLE a la volonté et la force pour réaliser les grands changements de notre époque

### **En Champagne**

La majeure partie du vignoble Vranken est constituée de parcelles classées premiers et grands crus, rachetées et réunies au fil du temps.

Ce précieux patrimoine est placé sous la direction d'un Directeur du Vignoble qui suit, avec l'ensemble de ses équipes, le cycle de la vigne tout au long de l'année et ainsi produit les plus beaux raisins.

Le vignoble maison est un extraordinaire patrimoine foncier dont la valeur tient aussi à l'engagement humain dont le travail et le savoir-faire participent quotidiennement à l'incalculable capital du groupe.

Une partie de nos approvisionnements provient du vignoble maison et l'autre partie provient de nos partenaires vignerons, affiliés ou non, dont les raisins sont conduits avec la même exigence et la même rigueur.

### **En Provence**

Le Château La Gordonne est l'une des plus grandes propriétés de Provence avec plus de 350 hectares dont 300 de vignes.

Le terroir de Pierrefeu à l'extrémité ouest du Massif des Maures est un lieu exceptionnel.

Situé dans un cirque de schiste tel un écrin, le vignoble du Château La Gordonne bénéficie d'un microclimat particulier.

Les hivers y sont peu rigoureux et les étés chauds et secs, parfois brûlants, permettant aux vignes de capter toute l'ardeur du soleil provençal avec un ensoleillement de 3000 heures par an.

Le mistral, vent violent et sec, est un acteur majeur puisqu'il vient balayer les vignes en les protégeant des maladies liées à l'humidité.

La vigne est cultivée dans une plaine argilo-calcaire et sur des coteaux schisteux. Pauvre en humus, le sol est également perméable, peu profond, caillouteux et bien drainé réunissant des conditions idéales pour l'épanouissement de la vigne.

Une grande variété de cépages, typiques de la Provence, est présente sur notre Domaine.

On y retrouve ainsi le Grenache noir, Syrah, Cinsault, Tibouren, Mourvèdre et Rolle.

Ces cépages nobles nous permettent d'élaborer des vins rosés, blancs et rouges tous AOC Côtes de Provence.

### **En Camargue**

La Camargue est bien connue pour ses paysages magnifiques, sa faune et sa flore typiques. Ce qui est moins connu, c'est qu'elle héberge un remarquable vignoble à nul autre pareil : le Vignoble des Sables.

Ce parfait équilibre des surfaces dédiées à la vigne et à la nature sauvage (lagunes, landes, forêts,...) est fondamental pour la viticulture durable et la biodiversité. La grande majorité de ce vignoble est située autour de la « capitale » du Vin des sables: Aigues-Mortes.

Jarras est le plus grand des douze domaines qui sont tous remarquables par leur dimension et leurs paysages sublimes.

Le Domaine Royal de Jarras est une propriété unique d'un seul tenant avec 429 hectares de vignes répartis sur le 3ème cordon littoral fossile.

Les sols sont cultivés traditionnellement, sans recours aux herbicides. Afin d'éviter l'érosion éolienne, un couvert végétal de seigle protège le sol d'octobre à mai. Plus de cinq mille moutons pâturent ces herbages durant tout l'hiver. La fertilisation est essentiellement organique.

Les vignes du Domaine Royal de Jarras ont survécu à l'épidémie de Phylloxéra apparue dès 1863.

Sable de Camargue, cette indication géographique protégée produit des vins à l'acidité extrêmement faible. L'encépagement principal du Domaine Royal de Jarras est le grenache. C'est un cépage dont le jus à l'issue du pressurage se présente sous cette couleur unique « rosé gris » d'où son nom « Gris de Gris ».

### **Dans la Vallée du Douro**

Le vignoble portugais du Groupe dans le Douro Supérieur est implanté en plein cœur d'une réserve naturelle (parc National), tout en sachant que le vignoble du Douro (Porto) est classé en partie au Patrimoine immatériel de l'UNESCO.

Au Portugal, les vignes sont plantées dans la région du Douro depuis bientôt deux mille ans. Cette région spectaculaire est inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 2001. Le niveau d'exigence garantit la pérennité des sites du Douro.

Cet exemple unique illustre la relation des hommes à leur environnement naturel. La région du Douro a été formée par l'action conjointe du fleuve « Le Douro » qui a creusé la montagne pour y faire son lit et de l'homme qui s'est adapté aux versants abrupts pour y cultiver la vigne. Au cours des âges, il s'est construit des terrasses soutenues par des centaines de kilomètres de murs de pierres sèches. Le paysage résulte du travail d'une multitude d'artistes anonymes qui ont créé une œuvre collective que l'on peut qualifier de « land art ».

Les composants du paysage du Douro illustrent toute la palette des activités associées à la viticulture – terrasses, quintas (complexes agricoles d'élevage viticole), villages, chapelles et routes.

Cette région est un exemple exceptionnel de région viticole européenne traditionnelle, reflet de l'évolution de cette activité humaine au fil du temps.

- *Des Domaines d'exception*

Le Groupe bénéficie d'un patrimoine exceptionnel et de dimension mondiale dans lequel chaque Marque puise son image, ses ressources et ses racines :

- Le Domaine Pommery à Reims
- La Villa Demoiselle, fleuron de l'Art moderne à Reims (refait à neuf par le Groupe)
- Le Château La Gordonne à Pierrefeu
- La Quinta de Monsul à Lamego (Portugal)
- Le Domaine de Jarras à Aigues-Mortes

En 2015, le comité UNESCO a validé l'inscription des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne sur la liste du patrimoine mondial. L'inscription regroupe 3 sites, dont la butte Saint Nicaise à Reims où s'élèvent le Domaine Pommery et la Villa Demoiselle.

Les caves des maisons de Champagne situées dans ce périmètre sont uniques.

Il s'agit d'anciennes carrières de craie exploitées à l'époque médiévale et reconverties en caves de Champagne. Les sous-sols conservent à l'abri de la lumière et à température constante (10°) la production de six grandes maisons de champagne dont la Maison Pommery.

## **5.3 Transmission des savoirs**

### **5.3.1 Recherche et Développement**

Le Département Recherche & Développement du Groupe travaille dans le domaine de la recherche appliquée et s'articule autour d'un triptyque Recherche-Développement-Innovation (RDI).

Ce Département est coordonné par un Directeur de l'Innovation et animé depuis 2018 par une Cheffe de Projet titulaire d'un doctorat (PhD). Menés par une équipe pluridisciplinaire, intégrant l'ensemble des techniciens, œnologues et ingénieurs agronomes du Groupe, les travaux de recherche font appel à des outils spécialisés, tels que des laboratoires internes modernes (IRTF, analyseur enzymatique, spectrophotométrie, ...), des cuves expérimentales ou encore des parcelles viticoles dédiées aux essais (station de brumisation, ...).

Afin de bénéficier des connaissances des plus grands chercheurs du secteur et d'assurer la veille scientifique et technologique indispensable, nous nous appuyons sur un vaste réseau de partenaires scientifiques nationaux et internationaux.

Souhaitant répondre aux nouveaux enjeux économiques, sociaux et environnementaux auxquels nous nous confrontons, notre stratégie Recherche & Développement vise à conserver l'avantage technologique du Groupe, nous adapter aux modifications de notre environnement (changement climatique), trouver des solutions innovantes et techniques pour accélérer la transition énergétique (projet « zéro carbone ») et plus généralement résoudre des problèmes techniques ponctuels, identifiés comme facteurs d'amélioration.

Tous nos travaux s'intègrent dans la Politique Qualité du Groupe afin d'assurer la satisfaction de nos clients, la sécurité alimentaire ainsi que l'amélioration continue de l'ensemble de nos process et produits. Cette stratégie s'appuie également sur la mise en place d'une démarche H.A.C.C.P. (Hazard Analysis Critical Control Points) qui a permis d'aboutir à une analyse des risques dans toutes les sociétés du Groupe. Elle est suivie, complétée et améliorée d'année en année.

Nos laboratoires internes s'assurent en parallèle du respect des réglementations viti-vinicoles ainsi que de l'application des différents cahiers des charges qui encadrent nos professions.

Par ailleurs, la Société et l'URCA ont souhaité mener en collaboration une étude ayant pour but d'étudier "Les AOP/IGP vitivinicoles à l'épreuve du changement climatique : étude sur les mutations réglementaires en France et en Europe" et ont ainsi signé, en décembre 2021, un contrat de collaboration de recherche.

Le Doctorant en charge des dites recherches étudie le système de protection actuel des appellations d'origine viticoles qui a été pensé pour entériner et garantir une pratique culturelle et culturelle constante, avec pour objectif de garantir une certaine authenticité et typicité du produit de l'appellation en adéquation avec l'évolution des facteurs naturels et humains. Le changement climatique vient bouleverser l'évolution naturelle de la vigne. Ce dérèglement tend à contraindre les acteurs du secteur vitivinicole à modifier substantiellement leurs pratiques et risque donc de mettre en péril le système même d'appellation d'origines.

Les recherches envisagées ont pour ambition de dresser un état des lieux des adaptations juridiques mises en place et de présenter des solutions afin de protéger efficacement les appellations d'aujourd'hui et de demain.

### **5.3.2 Expertise et savoir-faire**

La transmission des savoirs occupe une place très importante au sein du Groupe, concernant les savoirs particuliers de nos métiers, à savoir notamment :

- un « Coursus de transmission des savoirs » a été mis en place chez Vranken-Pommery Vignobles concernant la conduite très spécifique des tracteurs-enjambeurs ainsi que l'utilisation d'outils particuliers comme les outils de travail du sol.

Ainsi, chaque nouveau salarié entrant dans le Groupe doit suivre un cursus interne de formation et de pratique sous la responsabilité d'un tuteur (salarié qualifié et expérimenté).

Ce cursus de formation interne permet notamment de s'assurer du bon transfert de savoirs vers le nouvel entrant ainsi que du respect des règles d'hygiène / sécurité en vigueur au sein de l'entreprise.

- Le même système de transmission des savoirs est également mis en place au niveau de Vranken-Pommery Production, notamment pour les postes clés de conducteurs de ligne.
- l'intégration des jeunes œnologues dans les panels de dégustation est progressive. Ils sont formés au panel concerné (évaluation des lots de bouchons par exemple) et intègrent les panels de dégustation d'abord en tant qu'observateur avant d'être nommés en tant que titulaires.

### **5.3.3 Accès à la culture : Pommery et la médiation « kid's experience »**

Afin de sensibiliser le jeune public à l'art contemporain, le Domaine Pommery a mis en place un partenariat avec l'Éducation Nationale.

La découverte des différentes expositions « Expérience Pommery », est proposée chaque année aux enseignants et à leurs élèves.

Dans un premier temps, adressée aux élèves de primaires, le Domaine ouvre également ses portes au secondaire. Les objectifs de ces visites sont d'amener les enseignants à connaître et à comprendre leurs élèves, dans le cadre d'un projet de classe.

Accompagnés par une conseillère pédagogique et intervenante en Arts plastiques, ils visitent l'exposition et choisissent les Œuvres sur lesquelles travailleront les élèves.

Après la visite de l'exposition, les enfants laissent libre cours à leur imagination en produisant une œuvre en écho à une œuvre de l'exposition.

Cette médiation est un remarquable exemple de mécénat régional qui prend en compte également l'éducation artistique et culturelle.

La Pandémie de la COVID-19 a malheureusement mis un frein aux visites des écoles et aux visites d'une façon générale.

Une nouvelle exposition « Expérience Pommery #16 : Rêveries » est présentée au public à partir du 8 avril 2022, ce sera l'occasion de réactiver le partenariat avec l'Académie de Reims.

## Performance extra financière

La présente Déclaration de Performance Extra-Financière couvre l'ensemble des activités du Groupe VRANKEN-POMMERY MONOPOLE.

Toutefois, certaines parties de la Déclaration de Performance Extra-Financière s'attachent particulièrement à présenter les données situées en Champagne puisque l'essentiel de l'activité du Groupe s'y trouve, le Groupe a néanmoins lancé une démarche d'extension du suivi de ces données sur les autres territoires. Le reporting est fondé sur l'année calendaire pour assurer la cohérence avec l'exercice fiscal.

Le Groupe de travail RSE du Groupe s'est réuni pour identifier et hiérarchiser les risques RSE sur la base :

- de la remontée d'informations des opérationnels et des cadres techniques
- d'entretiens avec les dirigeants du Groupe
- d'études menées par le Comité RSE.

La Déclaration de Performance Extra-Financière présente les principaux enjeux RSE, ainsi que d'autres enjeux RSE sur lesquels le Groupe souhaite apporter des informations.

Une présentation plus détaillée des risques (notamment RSE) est faite en Partie 3 du présent Document d'Enregistrement Universel.

RISQUES	ENJEUX	PRATIQUE	INDICATEURS SUIVIS	REF
<b>ENVIRONNEMENTAL</b>				
Déclin de la biodiversité	Diminuer les gaz à effet de serre	Obtenir la certification VDC en Champagne et étendre ce principe à nos partenaires du vignoble	Ratio hectares de vignes certifiées VDC / Hectares totaux de vignes	3.1
		Obtenir la conversion en bio des vignes en Provence et en Camargue	Ratio hectares de vignes certifiées biologiques / Hectares totaux de vignes	3.1
		Diminuer l'émission de gaz à effets de serre par la transformation du parc automobile et engins agricoles en motorisation essence et conversion en cours sur des motorisations électriques	Indicateur en cours d'élaboration. En 2020, 6 VL essence ont été remplacés par des VL à motorisation électrique. En 2021, 34 nouveaux VL électriques sont venus remplacer des motorisations essence Au total en 2021 : - 3 enjambeurs et 1 robot autonome sont désormais électriques sur les 24 du vignoble Champenois, soit 17% - 34 VL électriques sur les 100 VL de la flotte, soit 34%	
Changements climatiques	Réduire notre empreinte énergétique et carbone	Fabriquer des bouteilles plus légères	VPM a réduit d'environ 65 g le poids du verre de 100% de ses bouteilles champenoises standard de 75cl	3.5
		Chercher des fournisseurs localement		3.4

		Privilégier le transport hors CE en bateau	La quasi-totalité de nos transports hors Union Européenne se font par bateau	
		Diminuer notre consommation de gaz et d'électricité	Consommation d'électricité des sites de production en MWh Consommation d'eau sur le site de TSM/Equivalent bouteille	3.7
	Gestion durable de l'eau	Mettre en œuvre un plan de suivi et de gestion des consommations d'eau	Consommation d'eau des sites de production en m3 Consommation d'électricité sur le site de TSM/Equivalent bouteille	3.8
	Gestion des déchets	Mettre en place un plan de réduction des déchets, le tri et la gestion des déchets dangereux.	Ratio de quantité de déchets / équivalent bouteille produite et de coût des déchets à la tonne	3.9
<b>SOCIÉTAL</b>				
Inadéquation des compétences avec les obligations en termes de sécurité des aliments	Fournir à nos clients des produits de qualité	Obtenir / Maintenir les certifications	Pourcentage de personnes travaillant pour un site de production certifié Sécurité des Aliments	2.6
<b>SOCIAL</b>				
<b>RISQUES</b>	<b>ENJEUX</b>	<b>PRATIQUE</b>	<b>INDICATEURS SUIVIS</b>	<b>REF</b>
<b>SOCIAL</b>				
Accidents du travail	Diminuer le nombre et la gravité des accidents du travail	Mise en place d'actions de prévention et de sensibilisation Amélioration des équipements	Taux de fréquence et de gravité	4.2.1
Atteintes aux droits fondamentaux du travail	Se conformer aux normes de l'Organisation Internationale du Travail	Respect d'une charte éthique. Mise en place d'un cahier des charges fournisseurs		4.2.2
Dégradation du dialogue social	Favoriser des conditions de travail harmonieuses	Développer la concertation avec les partenaires sociaux	Nombre d'accords sociaux signés au sein de la branche Champagne	4.2.4
Inadéquation des compétences avec l'organisation et pérennisation des savoirs faire	Encourager le développement des compétences	Développement de programmes d'intégration et de formation	Nombre moyen d'heures de formation par salarié	4.3.2
Existence d'inégalités et discriminations	Assurer l'équilibre et la diversité des effectifs	Politique RH en matière d'égalité professionnelle et de mixité	-Part des femmes dans l'encadrement -Taux d'emploi de salariés en situation de handicap	4.1 4.1



## Note méthodologique sur le reporting des données dites RSE

En ce qui concerne les parties se rapportant aux informations environnementales, le périmètre se définit comme suit :

- les indicateurs de consommation d'eau et d'électricité concernent uniquement les sociétés de productions :
- concernant les autres informations, sauf mention spécifique, sont prises en compte les Sociétés de production et les Sociétés d'exploitation viticoles.

Les éléments relatifs aux informations sociétales peuvent porter sur l'ensemble du Groupe Vranken-Pommery.

Le reporting est fondé sur l'année calendaire pour assurer la cohérence avec l'exercice fiscal.

### Précisions méthodologiques concernant les données sociales :

Les effectifs inscrits au 31 décembre 2021 concernent uniquement les CDD et CDI, ils couvrent l'ensemble des Sociétés qui constituent le Groupe VRANKEN-POMMERY MONOPOLE.

Pour rester en harmonie avec les données figurant dans le document de référence ainsi que les différentes statistiques de la profession en termes de volumes et de chiffre d'affaires, trois zones géographiques ont été définies : la France, l'Europe (hors France) et le reste du Monde.

Les indicateurs RH sont élaborés pour la France à partir des logiciels de paies et de gestion des temps.

Leur calcul au niveau de la Branche Champagne est directement réalisé par les équipes de la Direction des Ressources Humaines du siège, par celles de GDL pour la branche vins et par les différentes directions de filiales sous un format unique. Toutes ces données sont consolidées par la Direction des Ressources Humaines du siège qui les contrôle et les valide.

Certaines informations transmises ne concernent pas les filiales à l'étranger. Il s'agit :

- des relations sociales où les obligations ne sont pas comparables entre pays ;
- des maladies professionnelles dont le terme a une signification médico-légale ou des critères de reconnaissance qui sont variables d'un pays à l'autre.

La répartition des mouvements de personnel sur l'année concerne exclusivement les entrées et sorties de CDI et de CDD.

Il est précisé également que les accidents de trajet sont intégrés dans le calcul des indicateurs sur les accidents de travail.

Le nombre moyen d'heures de formation par salarié est calculé sur la base du nombre d'heures de formation, divisé par l'effectif moyen (CDI et CDD) sur l'année.

Les heures de formation prennent en compte les formations dispensées aux salariés de l'ensemble du Groupe, sous CDD et CDI. Il s'agit des formations imputables et non imputables au titre de la formation professionnelle continue, qu'il s'agisse de stages organisés en interne ou en externe, mais également des formations suivies dans le cadre du compte personnel de formation.

La méthode de calcul du taux d'emploi de salariés en situation de handicap a été modifiée sur les 3 années pour tenir compte de la réforme de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés mise en place à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Le décompte de l'effectif d'assujettissement et des bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (BOETH) se calcule dorénavant en effectif ETP en moyenne annuelle.

L'effectif d'assujettissement à l'OETH correspond à l'effectif moyen annuel (sont exclus : apprentis, titulaires d'un contrat de professionnalisation, titulaires d'un CIE et CAE, salariés titulaires d'un CDD lorsqu'ils remplacent un salarié absent ou dont le contrat de travail est suspendu, salariés mis à la disposition de l'entreprise par une entreprise extérieure, intérimaires, stagiaires).

Précisions méthodologiques concernant les données environnementales :

Le Groupe s'étant développé rapidement ces dernières années, les différentes sociétés du Groupe sont à niveau inégal dans leurs démarches environnementales. Certaines sont certifiées ISO 14001 et d'autres travaillent dans un contexte d'amélioration continue, et dans le respect de la législation. Cette situation ne permet donc pas de suivre avec précision des indicateurs identiques au niveau du Groupe.

Chaque unité de production en France est répertoriée comme Installation Classée pour l'Environnement (ICPE), avec pour chacune son propre Arrêté Préfectoral d'autorisation d'exploiter, mais avec aussi, dans le cadre de ces arrêtés, des exigences plus ou moins strictes en fonction des risques et des impacts environnementaux. Les deux sites de Champagne ainsi que le site de Jarras sont classés à enregistrement, le site de Provence est classé à déclaration.

Pour toutes ces raisons, la communication sur la démarche environnementale du Groupe est illustrée par des exemples pris sur certains sites ou sur certaines branches qui constituent ce Groupe.

Le périmètre choisi pour communiquer sur les certifications des vignobles comprend les vignes en propriété situées dans le sud de la France pour les certifications biologiques et les vignes de Champagne concernant les certifications Viticulture durable.

Le référentiel utilisé au niveau de l'ensemble des sites de production est la Norme ISO 14001 et c'est sur cette norme, au travers de l'analyse environnementale et de l'étude des dangers et impacts, puis les plans d'action qui en découlent et l'amélioration continue qui s'en suit, que les sites prennent en compte l'environnement en fonction de son positionnement géographique, des contraintes locales et des risques générés par leur activité.

Pour toute la partie Sécurité des Aliments, toutes les Sociétés de Production s'appuient sur la méthode HACCP (Hazard Analysis Critical Control Point), méthode d'analyse de risques afin de s'assurer en permanence que les produits mis à la vente garantissent la sécurité du consommateur.

Cette démarche HACCP fait partie intégrante de la réglementation Paquet Hygiène.

Le Groupe étant signataire du Pacte Mondial, il s'applique à respecter par les 10 principes de ce pacte, ses engagements, en prévenant aussi de la corruption et en associant ses fournisseurs dans sa démarche environnementale et sociétale.

En France, l'indicateur de consommation d'eau s'appuie sur des relevés de compteurs manuels faits hebdomadairement ou mensuellement sur les sites de production par les équipes en place. Chaque site de production est équipé de plusieurs compteurs permettant d'analyser les consommations et, au minimum, d'un compteur général. Seules les consommations d'eau du réseau d'adduction d'eau potable sont présentées.

Le ratio de consommation d'eau sur le nombre d'équivalent-bouteille manipulé est calculé sur la base de la consommation d'eau brute divisée par la somme des volumes produits sur le site en équivalent-bouteille. Ce ratio est calculé uniquement pour le site de Tours-Sur-Marne.

Un équivalent-bouteille est égale à 0.75 cl.

L'indicateur de consommation d'électricité est issu des données enregistrées mensuellement en télé-relevé par EDF et transmises aux sites de production via un portail internet. L'extraction des données se fait mensuellement par site. Les sites ne bénéficiant pas de ce télé-relevé, disposent des informations de consommation d'électricité par le biais des factures EDF.

Le ratio de consommation d'électricité sur le nombre d'équivalent-bouteille manipulé est calculé sur la base de la consommation d'électricité globale divisée par la somme des volumes produits sur le site en équivalent-bouteille. Ce ratio est calculé uniquement pour le site de Tours-Sur-Marne.

Un équivalent-bouteille est égale à 0.75 cl.

Une fois les données annuelles collectées, elles sont transmises en début d'année N+1 au service Qualité Environnement du Groupe. A noter qu'il s'agit des données de consommation brutes des sites de production seuls.

Pour le Portugal, le service QE récupère les données via les factures d'eau et d'électricité.

Les chiffres sont issus des différences entre les relevés de compteurs.

Les données sont fournies par un représentant de chaque site de production. Il s'agit de l'Ingénieur responsable des sites Sable de Camargue, du Responsable Qualité au Portugal, du Régisseur en Provence et du Responsable QE VPM pour la Champagne.

Le ratio : Quantité de déchets sur le nombre d'équivalent-bouteille manipulé est calculé sur la base des quantités de déchets produites divisée par la somme des volumes produits sur le site en équivalent-bouteille.

Un équivalent-bouteille est égale à 0.75 cl.

Le ratio coût des déchets à la tonne est calculé en divisant le coût global de traitement des déchets du site par la quantité de déchets émis en tonnes. Ce ratio est calculé uniquement pour le site de Tours-Sur-Marne.

#### **Exclusion :**

Par ailleurs, de par son activité, la Société n'est pas directement concernée par la lutte contre le gaspillage alimentaire, l'alimentation durable, le bien-être animal ou la lutte contre la précarité alimentaire et n'a donc pas pris d'engagement spécifique en la matière, excepté les sous-produits issus du pressurage et de la vinification qui sont revalorisés.

#### **Contrôle externe :**

La vérification externe des données communiquées dans le rapport RSE est assurée par l'OTI MAZARS (accrédité) qui a validé pour l'exercice l'ensemble des informations RSE et a réalisé des tests de détail sur les points suivants :

- les effectifs et leurs ventilations ;
- le taux de fréquence et de gravité des accidents ;
- les consommations d'eau ;
- les consommations d'énergie ;
- les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets ;
- l'utilisation des sols ;
- la protection de la biodiversité ;
- les mesures prises en faveur de la santé et la sécurité des consommateurs (Sécurité des Aliments).